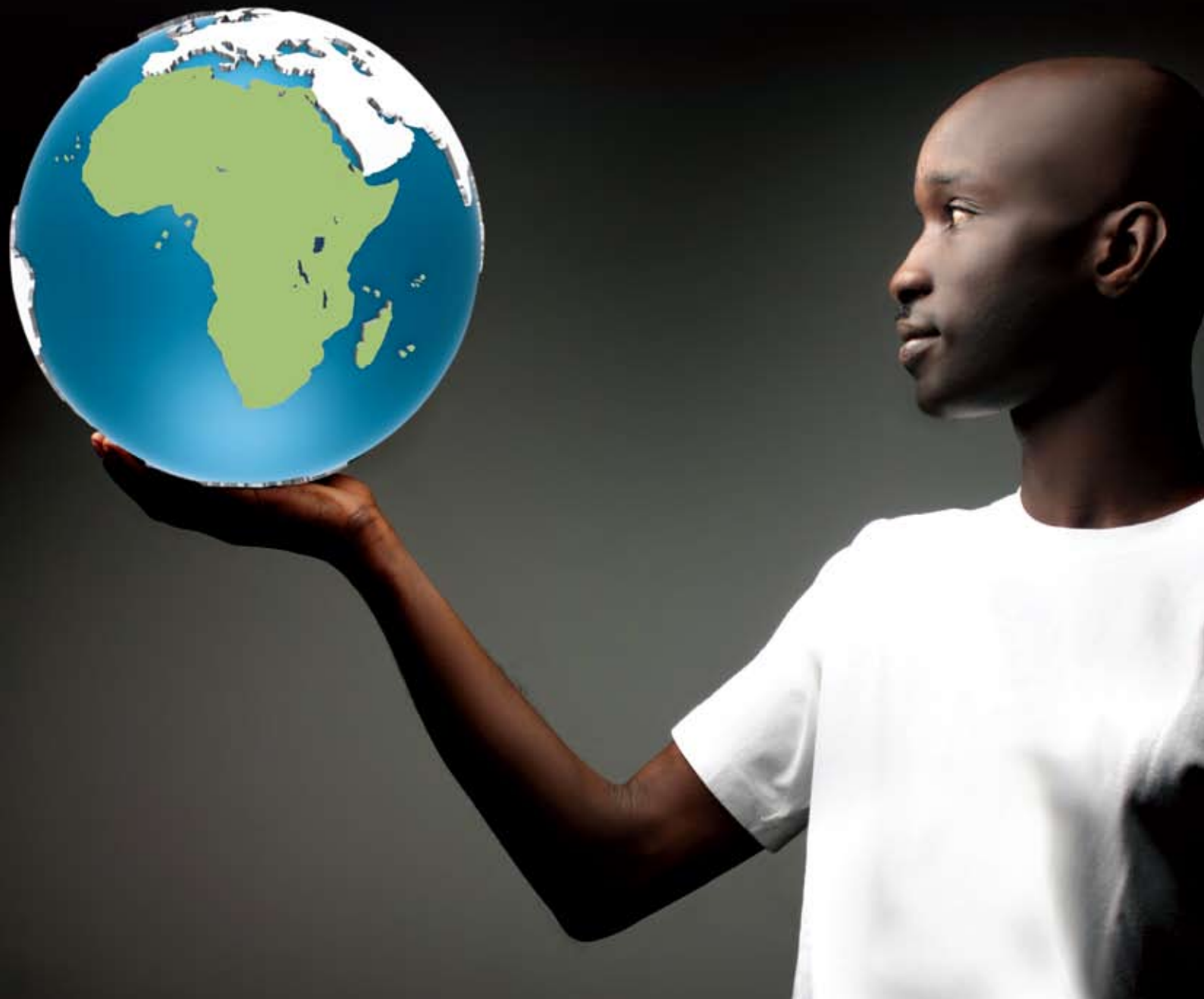


ati | aca

African Trade Insurance Agency
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

Rapport Annuel et Etats Financiers 2008



Notre Vision

Faire de l'Afrique une destination privilégiée pour le commerce et les investissements.

Notre Mission

Transformer le risque africain en opportunité par l'assurance et des produits financiers, en partenariat avec les secteurs public et privé.

Nos Valeurs

Nous nous efforçons toujours de faire les affaires en mettant le client au premier plan, agissant avec intégrité, créativité, une vision commune et la détermination à bien faire dès le départ.

Nos Produits et Services

- La couverture globale contre les risques de non-paiement par les débiteurs privés, parapublics et souverains ;
- L'assurance crédit des transactions internationales, régionales et domestiques ;
- La couverture des biens meubles ;
- L'assurance du risque politique pour les échanges commerciaux et les investissements (à court, moyen et long terme) ;
- La couverture des risques de violence politique, troubles civils, terrorisme et sabotage ;
- La réalisation abusive des cautions.

Sigles & Abréviations

ACA	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique
ACD	Accord de crédit de développement
Africa Re	Société africaine de réassurance
AGA	Assemblée générale annuelle
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements (Banque mondiale)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CE	Commission européenne
CGIC	Credit Guarantee Insurance Corporation (Afrique du Sud)
COSO	Committee Of Sponsoring Organizations
DTS	Droits de tirage spéciaux
EFIC	Export Finance and Insurance Corporation (Australie)
ERM	Gestion des risques d'entreprise
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
IDA	Association internationale de développement (Banque mondiale)
IDC	International Development Corporation (Afrique du Sud)
IDE	Investissement direct étranger
IFRS	Normes internationales d'information financière
MW	Mégawatt
OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPIC	Overseas Private Investment Corporation
PME	Petites et moyennes entreprises
PSFU	Unité du financement du secteur privé (Banque mondiale)
RDC	République démocratique du Congo
RTFP	Projet de facilitation du commerce régional
SFI	Société financière internationale
s.o.	Sans objet
SSND	Sinistre survenu mais non déclaré
TIC	Technologie de l'information et de la communication
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
ZEP-RE	(PTA Reinsurance Company)

Sommaire

	Faits marquants de l'exercice 2008	4
	Le Conseil d'administration	6
	Message du Président de l'Assemblée générale	8
	Message du Président du Conseil d'administration	10
	Message du Directeur général de l'ACA	12
	Notre atout: le personnel	14
	L'année passée en revue:	
	• Repositionnement face aux défis mondiaux	16
	• Une croissance soutenue signe de force	16
	• Cap sur l'avenir	17
	• Des produits innovateurs	18
	• Partenariat pour la croissance	19
	• Points saillants dans la région	20
	• Quelques projets notables de l'ACA en 2008	22
	La gestion des risques et la gouvernance d'entreprise	36
	Relevés des compte financier de l'exercice budgétaire 2008:	
	• Informations Sur Les Organes De L'agence	40
	• Déclaration de la responsabilité des Administrateurs sur les états financiers	43
	• Rapport de l'Auditeur indépendant sur le Compte spécial	44
	• Rapport de l'Auditeur indépendant sur les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus	46
	• Rapport de l'Auditeur indépendant sur les états financiers	49
	• Compte de résultat	50
	• Bilan	51
	• Variation des capitaux propres	52
	• Tableau des flux de trésorerie	53
	• Annotations relatives aux états financiers	54
	Pays et Organisations Membres	88

Exposition brute en dollars EU

+86%

2008 112.993.272

2007 60.754.582

Revenu total en dollars EU

+20%

2008 3.807.658

2007 3.180.061

Revenu net en dollars EU

+110%

2008 265.358

2007 126.276

Faits Marquants De L'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008, l'Agence a :

- ✓ augmenté le capital libéré par les actionnaires de 46 millions \$EU à 86 millions \$EU ;
- ✓ généré des primes brutes exceptionnelles de 1,9 millions \$EU ;
- ✓ émis une police d'assurance moyen-long terme du risque politique et du risque crédit à des transactions estimées à plus de 400 millions \$EU et une police d'assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global pour des exportations d'une valeur de plus de 95 millions \$EU ;
- ✓ reçu de Standard Et Poor's la note « A/Stable » pour la solidité financière de société d'assurance et la cote de crédit de contrepartie à long terme ;
- ✓ ouvert la deuxième succursale en Zambie afin de poursuivre son expansion dans les États membres africains ;
- ✓ franchi une étape cruciale en concluant un traité de réassurance en excédent de sinistres du risque de violence politique/troubles civils en faveur d'un grand assureur du marché interne du Kenya ;
- ✓ souscrit sa première police d'assurance du risque crédit d'un débiteur unique ;
- ✓ souscrit un record de 26 polices d'assurance (y compris un traité de réassurance) ;
- ✓ émis ses premières polices de réassurance de projets conjoints en faveur de l'AMGI, une filiale du Groupe de la Banque mondiale et l'EFIC, une société australienne ;
- ✓ réassuré ses deux premières polices d'assurance auprès de Africa Re

LES MESSAGES D'ATI



Photo de famille des membres du conseil d'administraton



De gauche à droite : Gérard Niyibigira, Sindiso Ngwenya, Israel A. Kamuzora, François Ngarambe, Cyrus Njiru, James S. Mulungushi, Michael Olupot Tukei, (absent) Robert Bayigamba.



Administrateurs

Israel A. Kamuzora, Sindiso Ngwenya, Dr. (Eng.) Cyrus Njiru, Robert Bayigamba, Michael Olupot Tukei, Dr. James S. Mulungushi

Administrateurs suppléants

Basil Saprapasen, Gerard van Brakel, Gérard Niyibigira, Isaac Awuondo, François Ngarambe, Irene Kego, Chris Kapanga

Message du Président de l'Assemblée Générale



“ Dans cet environnement caractérisé par un accès réduit au financement, je pressens que le commerce et l'investissement intra-régionaux seront le moteur de la croissance économique à long terme et le garant de la place de l'Afrique dans l'économie mondiale.

~ Fred Jachan Omach,
Le Président de l'Assemblée générale

L'exercice budgétaire 2008 a été marqué de bien de défis pour les entreprises africaines, suite à la crise financière mondiale. En particulier, le deuxième semestre a vu la crise prendre racine et les preuves tangibles que l'économie mondiale entrait en récession.

En dépit de ce déclin global, je suis heureux de signaler que l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) a couvert un niveau record d'exportations de ses États membres africains, pour une valeur de plus de 95 millions \$EU. Un autre succès enregistré dans le domaine de la souscription est que l'Agence a réalisé d'affilée une deuxième année exceptionnelle, les primes brutes excédant 1,9 millions \$EU, soit une progression de 80 % par rapport à l'année précédente.

Je suis persuadé que la croissance robuste de l'ACA pendant une telle période de turbulences est un signe non trompeur que l'Agence est à mesure de fournir des solutions adaptées aux risques pour satisfaire effectivement les besoins changeants des États membres africains.

En 2008, l'ACA a continué à appuyer les exportations africaines avec son produit d'assurance crédit à l'exportation. À titre d'illustration, grâce à ce type de couverture, les exportateurs du Kenya ont expédié sur l'Afrique du Sud, la Belgique et le Royaume-Uni des fruits et légumes d'une valeur de 47 millions \$EU, tandis qu'en Tanzanie, l'Agence a couvert 3,5 millions \$EU d'exportations de coton et de textiles vers le Portugal, le Rwanda, la Colombie, la Chine et l'Italie.

Tandis que les économies avancées et émergentes ont subi le choc frontal de la crise à ses débuts, les pays africains n'ont pas pour autant été épargnés par son impact. Pour la plupart des États membres africains de l'ACA, les prévisions de croissance pour 2008 ont dû être revues à la baisse, reflétant l'impact de la crise globale du crédit sur les principaux paramètres des économies, notamment l'investissement direct étranger et les investissements de portefeuille.

Les prévisions de croissance pour les pays africains subsahariens ont été récemment revues à la baisse de 1-2 pour cent par le Fonds monétaire

“ Les tendances du moment montrent que la demande d'assurance contre les risques politiques et le risque crédit va sans cesse augmenter

~ Fred Jachan Omach, Le Président de l'Assemblée générale

international (FMI) en 2009 et 2010, et les experts prévoient un autre resserrement de l'accès à l'investissement étranger, aux crédits bancaires et aux marchés financiers mondiaux tout au long du reste de l'année 2009.

Nous sommes déterminés à continuer de jouer un rôle efficace en vue d'aider les entreprises de nos pays membres à faire face aux facteurs négatifs affectant actuellement le marché et à protéger nos acquis chèrement gagnés.

Les tendances du moment montrent que la demande d'assurance contre les risques politiques et le risque crédit va sans cesse augmenter, les investisseurs et les exportateurs, et en particulier les banques qui les financent, devenant même moins enclins à assurer le risque dans l'actuel climat global.

Afin de pouvoir répondre à cette demande, je soutiendrai sans réserve la stratégie triennale de croissance de l'ACA, qui vise la décentralisation, l'expansion et l'exploitation maximale de son avantage comparatif considérable en vue de renforcer ses relations avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux. La décentralisation nous rapprochera en effet de nos clients, une démarche incontournable si nous devons continuer à fournir des solutions ciblées répondant effectivement à leurs besoins réels.

L'exercice budgétaire 2008 a également vu les signes avant-coureurs d'une augmentation d'adhésion à l'Agence par des membres potentiels, aussi bien des États africains que des membres non africains ; ces nouveaux venus apporteront avec eux davantage de capital et d'opportunités, permettant aux membres de continuer à consolider le commerce intra-régional entre eux et les échanges et les investissements internationaux avec les autres.

Dans cet environnement caractérisé par un accès réduit au financement, je pressens que le commerce et l'investissement intra-régionaux seront le moteur de la croissance économique à long terme et le garant de la place de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Dans la logique de cette tendance expansionniste, je suis heureux de signaler que la République du Ghana a demandé en décembre 2008 d'être admis au sein de l'ACA, pour devenir le quatorzième État africain membre de l'Agence.

Je dois préciser que le cas du Ghana rentre dans le cadre d'efforts particuliers d'expansion du champ des membres de l'ACA, efforts soutenus par l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et le Fonds africain de développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement, et qui visent un groupe de pays à accueillir dans notre famille pendant ces trois années à venir.

Je ne peux terminer sans féliciter M. Peter M. Jones, le Directeur général de l'ACA, l'Assemblée générale lui ayant renouvelé sa confiance en octobre 2008 pour une durée supplémentaire de trois ans jusqu'en janvier 2012. Je me félicite vivement des efforts du Directeur général et de la direction qui ont su maintenir le cap de l'Agence vers une croissance soutenue en ces temps de difficultés et d'incertitudes. Je ne doute point que cette confiance placée en lui par l'Assemblée générale résultera en une consolidation de la croissance et des succès de l'Agence pendant cette période.

Pendant cet exercice 2009, nous devons rester concentrés sur le renforcement de nos services et n'épargner aucun effort pour satisfaire les besoins changeants de nos clients. J'adresse mes sincères remerciements à nos partenaires et à nos actionnaires pour leur soutien indéfectible ; je peux affirmer avec certitude que cet appui nous autorise à prédire un bel avenir à l'ACA.



Le Président de l'Assemblée générale
Fred Jachan Omach

Message du Président du Conseil D'administration



“ En ma qualité de nouveau Président du Conseil d'administration, je m'engage à maintenir les succès de l'ACA et à consolider une organisation mettant le client au premier plan

~ Israel Kamuzora,
Le Président du Conseil d'administration

En tant que nouveau Président du Conseil d'administration, je suis profondément reconnaissant pour la confiance que les Administrateurs viennent de me témoigner en me donnant l'opportunité de servir dans cette position pour les trois prochaines années.

Puis-je d'abord rappeler que notre Président sortant, M. Astère Girukwigomba, a fait un excellent travail en guidant l'Agence de ses premiers pas jusqu'à la fin de l'année 2008, étape à laquelle l'ACA s'était déjà imposée comme un assureur de crédit et d'investissement solidement établi et profitable. Au nom du Conseil, je voudrais remercier vivement notre ami Astère pour ses loyaux services à l'Agence et lui souhaiter plein succès dans ses autres projets.

En ma qualité de nouveau Président du Conseil d'administration, je m'engage à maintenir les succès de l'ACA et à consolider une organisation mettant le client au premier plan, et qui continuera à trouver des solutions locales, régionales et internationales aux défis du commerce et de l'investissement du continent africain.

L'exercice 2008 fut un exemple éloquent de ces solutions uniques, avec la fourniture du tout premier traité en excédent de sinistres de l'Agence couvrant la violence associée aux activités politiques et les troubles civils au profit d'une grande compagnie d'assurance d'un État membre, en association avec des réassureurs régionaux et internationaux.

Il me plaît de rappeler que mon rôle à l'Agence en tant qu'administrateur pendant ces six dernières années a été bien gratifiant : j'étais aux premières loges pour pouvoir suivre de près l'ACA pendant qu'elle s'adaptait avec succès et se développait dans un marché en pleine mutation. Cette riche expérience m'aidera sans doute à contribuer efficacement à nos efforts collectifs visant à

“ Pendant l'exercice budgétaire 2008, l'ACA a assuré des projets dans une large gamme de secteurs à la base des économies des États membres, notamment la génération d'électricité au Kenya ; le financement des exportations de textiles et d'huile de palme de la Tanzanie

~ Israel Kamuzora, Le Président du Conseil d'administration

porter l'ACA à la prochaine étape sur sa voie de réalisations, pour devenir une institution véritablement panafricaine, fin prête à jouer un rôle de plus en plus efficace dans la facilitation du commerce et des investissements à l'intérieur et à destination de l'Afrique.

Nous avons déjà bâti une fondation solide et nous avons acquis une réputation sans égale auprès de nos États membres africains, des investisseurs, des banques, des exportateurs, des réassureurs et des courtiers en assurance ; nous avons toutes les raisons de nous en féliciter. Pendant l'exercice budgétaire 2008, l'ACA a assuré des projets dans une large gamme de secteurs à la base des économies des États membres, notamment la génération d'électricité au Kenya ; le financement des exportations de textiles et d'huile de palme de la Tanzanie ; l'exploitation minière et le logement en République démocratique du Congo ; ainsi que les mines et les exportations de légumes en Zambie. Beaucoup d'autres transactions sont en cours au profit de tous nos membres, en réponse à l'augmentation du besoin des produits et des services de l'Agence à travers l'Afrique.

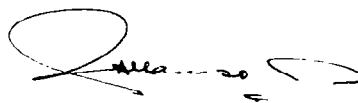
Nous reconnaissons qu'afin de pouvoir identifier les énormes opportunités de commerce et d'investissements disponibles sur notre continent, et garantir le niveau le plus élevé d'appui et de service, nous devons nous rapprocher de nos clients et de nos partenaires. En vue de cet objectif, l'ACA poursuivra sa stratégie de décentralisation et d'expansion, qui verra l'Agence continuer à s'installer dans plus d'États membres et avoir une plus grande visibilité commerciale grâce à l'ouverture de bureaux extérieurs de souscription.

Je suis heureux de signaler que pendant l'exercice

budgétaire 2008, les réalisations de l'ACA ont été amplement démontrées par des résultats exceptionnels. En effet, l'Agence a doublé son bénéfice net par rapport à l'exercice 2007, et elle a réalisé des primes brutes de plus de 1,9 millions \$EU. L'ACA a également mis au point sa restructuration financière pendant l'année, augmentant ses capitaux propres de 46 millions \$EU à 86 millions \$EU.

C'est à nos clients, à nos partenaires et à nos bailleurs de fonds que nous devons dans une large mesure notre succès de l'exercice budgétaire 2008 ; nous tenons à les remercier vivement de leur engagement et appui sans relâche. Je voudrais également féliciter le Directeur général de l'ACA, M. Peter M. Jones, suite au renouvellement de son contrat pour une autre période de trois ans : tel est un reflet sans équivoque de la confiance aussi bien du Conseil que de l'Assemblée générale en sa performance à la tête de l'Agence.

Envisageant l'avenir, au delà de l'horizon des exercices 2008 et 2009, je peux affirmer avec certitude que l'ACA continuera à jouer avec succès un rôle effectif et de plus en plus croissant en répondant aux besoins de ses membres et de ses clients et en devenant une institution véritablement panafricaine, pleinement investie dans la croissance et le développement du commerce et de l'investissement régional et international.



Le Président du Conseil d'administration
Israel Kamuzora

Message du Directeur Général



“ Le rôle de l'ACA, en particulier pendant cette période de turbulences économiques, est de tempérer la perception de risque accru et encouragent ainsi les flux de l'investissement direct étranger vers l'Afrique.

~ Peter M. Jones,
Le Directeur général de l'ACA

Lors de mes visites dans nos États membres africains en 2008, j'ai été frappé de voir combien la demande de nos produits a augmenté et, plus encore, l'impact positif que les projets de commerce et d'investissement appuyés par l'Agence exercent sur la vie et la prospérité de l'Africain moyen.

En République démocratique du Congo (RDC), un pays s'efforçant actuellement de surmonter des problèmes créés par des conflits et l'instabilité économique connexe, le soutien de l'Agence de projets dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'agriculture, des télécommunications et du logement aide le gouvernement à reconstruire et à renforcer l'économie.

A titre d'illustration, un grand projet minier situé dans la ceinture du cuivre de la RDC, où l'ACA a fourni une assurance d'un investissement direct étranger sous forme de crédit et de participation financière, a remis en état des routes principales et des voies secondaires, fourni du chlore au service local d'hygiène pendant une épidémie de choléra, construit des centres de santé et lancé des programmes communautaires de lutte contre la malaria et le VIH/SIDA. Dans l'ensemble, les promoteurs du projet ont dépensé plus de 4 millions \$EU dans leur appui à la communauté locale.

De même, au Kenya, en Ouganda et en Zambie, l'Agence a protégé les exportateurs de fleurs et de légumes contre l'impact potentiellement désastreux sur leurs affaires et leurs employés du non-paiement par leurs acheteurs d'Europe, des États-Unis et du Moyen-Orient. L'année dernière, nous avons également aidé à résoudre un litige avec un acheteur et un de nos exportateurs de fleurs, apportant ainsi une aide précieuse à la compagnie africaine.

Des scénarios comme ce dernier, dans lesquels l'ACA aide les économies à survivre la crise économique mondiale, se sont répétés l'année dernière à travers tous nos États membres africains, l'Agence intervenant pour apporter des solutions locales, régionales et internationales à des défis posés à notre région.

En dehors de l'Afrique, l'Agence a de même contribué à protéger les investisseurs et les entrepreneurs ainsi que leurs prêteurs, d'horizons aussi divers que les Pays-Bas, les États-Unis et Israël, les aidant à gérer leur risque et à faire des affaires en Afrique avec prudence.

Le rôle de l'ACA, en particulier pendant cette période de turbulences économiques, est de protéger les investisseurs régionaux et internationaux ainsi que les exportateurs locaux contre des risques réels

LES MESSAGES D'ATI

et supposés, afin de faciliter le flux continu du commerce et de l'investissement vers et à travers l'Afrique. Nous nous attendons à ce que ces activités contribuent sensiblement à tempérer la perception de risque accru et encouragent ainsi les flux de l'investissement direct étranger vers l'Afrique.

Jetant un regard en arrière sur l'exercice budgétaire 2008, je suis également heureux de signaler que nos résultats et notre position financière poursuivent leur tendance à la hausse en dépit du déclin économique global. Notre succès en 2008 a été couronné par une notation solide de Standard & Poor's d'un « A/Stable » aussi bien pour la notation de solidité financière de société d'assurance que la notation de crédit de contrepartie à long terme.

L'ACA a réalisé un palmarès d'assurance exceptionnel en 2008 ; et notre croissance soutenue s'est reflétée dans de nombreux domaines. L'Agence a généré un accroissement de primes brutes de 80 %, à plus de 1,9 millions \$EU ; une augmentation de 253 % des primes acquises nettes à 754 705 \$EU ; et notre revenu de souscription net a augmenté de 217 %, à 819 730 \$EU.

L'exercice budgétaire 2008 a également été témoin de réalisations majeures de l'Agence, démontrant sa flexibilité et son esprit d'innovation à concevoir des produits sur mesure répondant à la demande des clients. Nous pouvons citer le cas hors pair d'un traité de réassurance en excédent de sinistres de la violence politique au profit d'un grand assureur du Kenya, et une assurance-crédit à l'exportation pour débiteur unique en faveur d'un fournisseur israélien d'équipement de télécommunication à la République démocratique du Congo.

En plus de ces offres de produits innovateurs, nous avons souscrit un nombre record de 25 polices et un traité de réassurance, comparé à 17 polices l'année précédente.

Pour cet exercice 2009, l'Agence est en train de prendre de nombreuses mesures en vue de se préparer à une demande croissante de ses produits et services. Figure en bonne place une stratégie triennale de croissance, conformément à notre plan d'entreprise, qui couvre la période 2009-2011.

La stratégie de croissance de l'ACA suit une approche à trois axes. Elle vise l'expansion à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique afin

d'augmenter les flux d'investissement et d'échanges ainsi que l'intégration régionale. Elle poursuit également la décentralisation en Afrique en vue d'accroître la pénétration du marché. La troisième action est l'exploitation maximale de l'avantage comparatif de l'Agence (notamment l'appui financier de la Banque mondiale et son pouvoir de mobilisation des ressources, la notation financière « A » Stable long terme accordée par Standard & Poor's et une capitalisation totale) en vue d'établir et renforcer les relations avec les assureurs publics et privés du crédit et de l'investissement, les banques commerciales et les banques de développement .

En vue de se positionner en vue de la relance dans les affaires, l'ACA mettra également en place de nouveaux systèmes de technologie de l'information, en particulier pour l'assurance-crédit à court terme. Cette approche devrait nous aider à servir nos clients avec plus d'efficacité et d'efficience.

Par ailleurs, dans la même foulée que nos pratiques --déjà saines-- en matière de gestion des risques, nous sommes sur le point de compléter et de mettre en application un Cadre de référence pour la gestion des risques d'entreprise qui nous mettra au diapason des meilleures pratiques du marché. En plus d'une politique de recrutement conçue pour attirer les meilleurs talents disponibles sur le marché, je suis persuadé que nous sommes bien partis pour réaliser une autre année fructueuse en 2009.

Je dois reconnaître que les résultats exceptionnels enregistrés pendant l'exercice 2008 ont été réalisés dans un environnement plein de défis. Ainsi, c'est à juste titre que je me félicite des efforts inlassables du Conseil d'administration, de la direction et du personnel de l'ACA, démontrés concrètement par les résultats positifs reflétés dans notre bilan.

Forts de l'élan que nous avons pris au cours des deux dernières années, je suis tout à fait confiant que pendant l'exercice 2009, l'ACA poursuivra la courbe ascendante d'une rentabilité soutenue et consolidera davantage sa réputation d'assureur par excellence du crédit et de l'investissement sur le continent africain.



Le Directeur général de l'ACA
Peter M. Jones

Notre Atout : Le Personnel

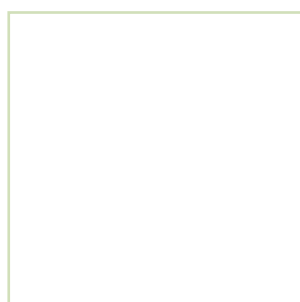
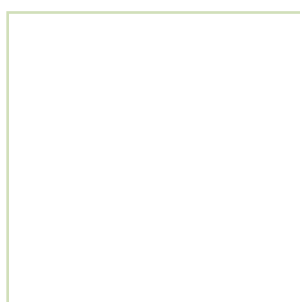
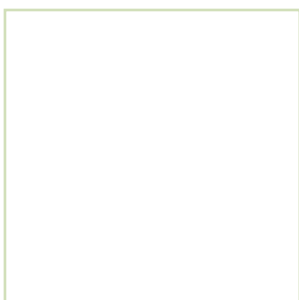


À l'ACA, nous sommes fiers de notre habilité à attirer les meilleurs talents disponibles sur le marché mondial. Nous nous félicitons de notre diversité ainsi que des valeurs fondamentales sous-tendant notre activité. Provenant des quatre horizons – Burundi, Canada, Italie, Kenya, Malawi, Ouganda, Royaume-Uni, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe – le personnel de l'ACA est à mesure d'offrir aux clients les meilleures solutions d'assurance répondant à leurs besoins spécifiques. Notre personnel s'efforce par tous les moyens de maintenir les valeurs fondamentales de l'ACA, à savoir : mettre le client au premier plan, travailler avec intégrité, faire montre de créativité, avoir une vision commune et veiller toujours à bien faire dès le départ.

“ C'est à juste titre que je me félicite des efforts inlassables du personnel de l'ACA, démontrés concrètement par les résultats positifs reflétés dans notre bilan.

~ Peter M. Jones,
Directeur général

L'ANNÉE PASSÉE EN REVUE



Repositionnement face aux défis mondiaux

À mesure que la récession mondiale s'aggrave, la demande devrait également fléchir, et l'on prévoit pour l'exercice 2009, en termes de financement du commerce, un déficit de 100 milliards \$EU. Au premier trimestre 2009, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) estime que les volumes mondiaux d'échanges vont se contracter de 9 %, un niveau jamais enregistré depuis plus de deux décennies.

Pour l'Afrique, les problèmes se trouvent exacerbés par le faible accès aux marchés internationaux de capitaux, la dépendance envers des secteurs vulnérables aux chocs des cours mondiaux, ainsi que des protections insuffisantes contre les risques du commerce, des investissements et des acheteurs.

Des secteurs comme l'agriculture, la floriculture, les textiles, le pétrole et le gaz sont vitaux pour de nombreux pays africains ; par conséquent, dans le climat économique actuel, ils se trouvent être parmi les plus vulnérables.

L'objectif de l'ACA pour l'exercice 2009 est de se positionner, suite à la crise financière, afin de conclure davantage de contrats qui vont protéger ses clients à mesure que la demande mondiale de crédit et les risques politiques augmentent et que les couvertures d'assurance appropriées s'amenuisent sur les marchés.

L'exercice 2008 a vu une demande croissante du fait que les clients ont cherché à réassurer leurs partenaires d'outre-mer pour maintenir les lignes de crédit existantes et éviter l'escalade des frais en raison de l'érosion de la confiance.

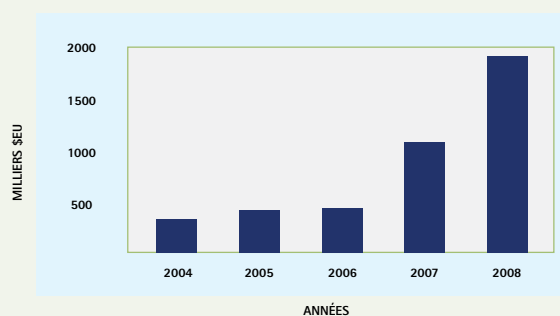
En plus de notre large éventail de produits et services – assurance investissements directs étrangers, couverture des prêteurs, réalisation abusive des cautions, assurance crédit et commerce tous risques, assurance risques politiques, couverture des prêts aux projets et des biens meubles –, l'ACA va également étendre

sa gamme de produits personnalisés à mesure que les conditions du marché évoluent.

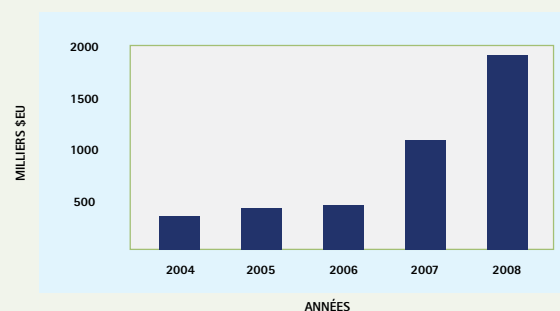
UNE CROISSANCE SOUTENUE SIGNE DE FORCE

Une forte croissance des affaires de l'ACA exigera davantage de contrôle préalable et d'évaluation des risques pour maintenir ses normes d'assurance élevées. À titre d'illustration, les expositions brutes et nettes de l'Agence ont augmenté de 86 % durant l'exercice 2008, pour atteindre 113 millions \$EU et 68 millions \$EU respectivement. Même si ces chiffres sont directement liés à la hausse du nombre de polices d'assurance émises et renouvelées, ils soulignent la nécessité d'une prudence suffisante à mesure que les affaires continuent à croître.

Primes brutes



Exposition brute



L'ANNÉE PASSÉE EN REVUE

L'objectif de l'ACA pour l'exercice 2009 est de se positionner, suite à la crise financière, afin de conclure davantage de contrats qui vont protéger ses clients à mesure que la demande mondiale de crédit et les risques politiques augmentent et que les couvertures d'assurance appropriées s'amenuisent sur les marchés.

L'Agence prévoit que la crise économique mondiale se poursuivra au moins jusqu'à début 2010 tout en renforçant son impact sur les échanges ainsi que le commerce et les investissements internationaux.

L'ACA prévoit que la crise continuera à sérieusement influencer négativement les affaires et les banques tout au long de 2009, ce qui constituera pour les assureurs un enjeu de taille en termes de gestion des nouveaux risques et des couvertures existantes.

En vue de contrer ces impacts négatifs, l'ACA mettra à profit son expérience et sa performance prouvée dans la région afin de donner à ses clients la sérénité d'esprit pendant qu'elle continue à leur offrir des produits et services qui les aideront à traverser la tempête financière.

Depuis sa première police d'assurance en 2003, l'Agence a couvert plus de 1,2 milliard \$EU en investissement et transactions commerciales, dont 205 millions \$EU portant sur les exportations en provenance des États membres africains. L'ACA reste totalement engagée à fournir des produits et services qui vont protéger le commerce et les investissements africains.

CAP SUR L'AVENIR

Les priorités commerciales et financières de l'ACA pour les trois prochaines années figurent dans le plan d'activité triennal (2009 – 2011) que le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2008. La stratégie triennale vise à accroître substantiellement les expositions brutes et nettes des produits de l'assurance investissements et à couvrir plus de 1 milliard \$EU en exportations et importations annuelles d'ici fin 2011, avec le produit d'assurance-crédit à court terme.

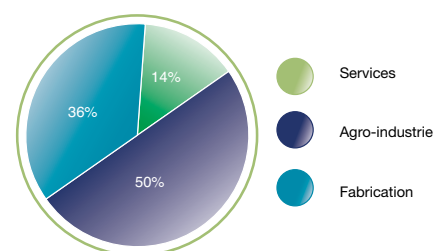
En vue d'atteindre ces objectifs, l'Agence envisage d'augmenter le nombre de pays

africains membres. Ainsi, elle pourra répondre aux besoins croissants du continent en échanges commerciaux que suscite l'intégration régionale, et soutenir les investissements directs étrangers et les exportations tant pour les pays membres africains actuels que les nouveaux.

Afin de satisfaire à la demande, l'ACA et la Banque mondiale vont cibler trois types de membres. Premièrement : répondre aux besoins en capitaux additionnels des membres existants dont les économies affichent une demande significative. Deuxièmement : achever d'intégrer comme membres à part entière les pays africains dont l'adhésion a été acceptée. Et troisièmement : se concentrer sur les activités de recherche de nouveaux membres dans des pays clés de l'Afrique occidentale, centrale, septentrionale et

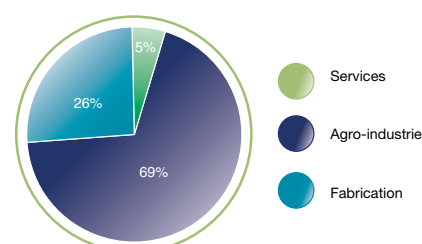
2007

Assurance crédit à l'exportation Exposition brute par secteur



2008

Assurance crédit à l'exportation Exposition brute par secteur



L'ANNÉE PASSÉE EN REVUE

La stratégie triennale vise à accroître substantiellement les expositions brutes et nettes des produits de l'assurance investissements et à couvrir plus de 1 milliard \$EU en exportations et importations annuelles d'ici fin 2011

australe afin de développer les investissements régionaux et commerciaux sur le continent.

L'ACA va également cibler les partenaires essentiels parmi les institutions financières internationales et les États non africains ainsi que dans le milieu des institutions financières privées dont l'activité porte sur l'appui à l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements en Afrique.

Elle compte poursuivre le renforcement de ses systèmes de technologies de l'information. En particulier, elle introduira un nouveau mécanisme de souscription de l'assurance-crédit à court terme en vue de soutenir la croissance prévue des affaires. L'Agence voit un grand potentiel dans cette classe d'activité qui exige une grande automatisation et la possibilité d'accélérer les formalités de demande pour pouvoir prendre rapidement les décisions afférentes aux demandes de crédit.

DES PRODUITS INNOVATEURS

Assurance contre la violence politique

Au début de l'année 2008, le Kenya a été secoué par une violence politique et des troubles civils inattendus que la presse internationale a largement couverts. Ces types de risques sont généralement exclus de l'assurance commerciale dans la mesure où ils sont par nature difficiles à prévoir et très souvent planifiés, plutôt que fortuits.

De ce fait, de nombreux assureurs au Kenya ont rejeté les sinistres réclamés au motif qu'il s'agissait de pertes dues à des violences politiques. Et ceux qui ont payé les sinistres en totalité ou en partie trouvèrent généralement qu'ils ne pouvaient pas recouvrer les indemnités auprès de leur réassureurs.

Constatant ce vide criant en matière d'assurance, l'Agence est alors entrée en jeu pour apporter son assistance. En partenariat avec le marché, l'ACA a conclu un traité historique de réassurance en excédent de

sinistres avec un important assureur local du Kenya, portant sur la violence politique, les troubles civils et le sabotage & terrorisme. Le traité a été souscrit en collaboration avec la Société africaine de réassurance (Africa Re) et la Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re), et avec l'appui du Lloyd's de Londres. Ce fut le modèle même d'une réponse locale, régionale et internationale à un problème domestique.

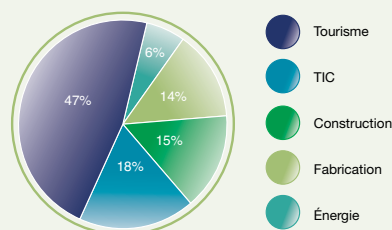
Ce dispositif a été extrêmement bien reçu par le marché. Le traité permet aux assureurs locaux d'offrir ce type de couverture à leurs clients détaillants et commerciaux à un prix raisonnable, et il a également incité d'autres assureurs à envisager de recourir à ce produit via l'ACA et directement avec d'autres réassureurs. L'Agence compte introduire ce produit sur les marchés d'autres pays membres.

Assurance-crédit pour débiteur unique

L'ACA a conclu sa première police d'assurance-crédit pour débiteur unique en juillet 2008. Cette dernière est un produit spécialisé de l'assurance-crédit commercial. Il s'agissait de l'assurance en faveur d'un fournisseur israélien de matériel de télécommunication contre non-paiement par un acheteur de la RDC pour la conception,

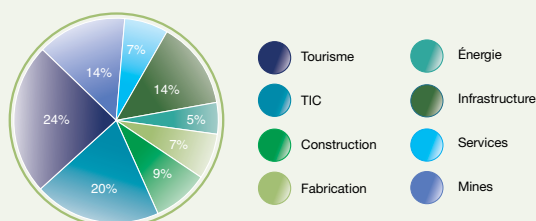
2007

Assurance risque politique -- Exposition brute par secteur



2008

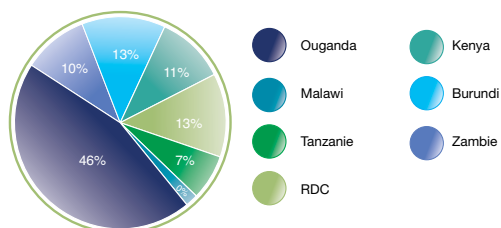
Assurance-risque politique -- Exposition brute par secteur



L'ANNÉE PASSÉE EN REVUE

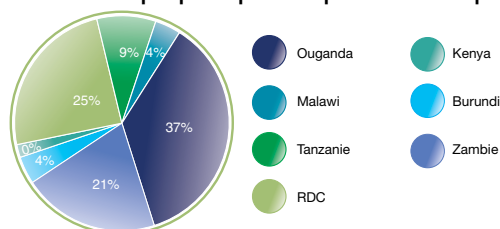
2007

Assurance risque politique --Exposition brute par pays



2008

Assurance risque politique --Exposition brute par pays



la construction, la fourniture et l'installation de stations cellulaires. Ce nouveau produit devrait également être diffusé dans d'autres États membres durant l'exercice 2009.

L'ACA continue à protéger ses clients

Après le paiement de ses trois premiers sinistres en 2007, l'Agence en a réglé un autre début 2008 pour la protection d'un exportateur de fleurs du Kenya contre l'insolvabilité présumée de l'un de ses acheteurs européens.

Tel est un exemple éloquent de la façon dont les produits de l'Agence protègent les exportateurs locaux contre l'impact négatif des pertes sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle.

L'ACA prévoit que le resserrement du crédit

devrait susciter une demande substantiellement accrue chez les exportateurs de la région, particulièrement ceux des secteurs agricole et floricole. Avec l'effondrement des cours mondiaux, une faible demande, et le manque d'accès aux capitaux d'investissement, ces secteurs courent davantage le risque de défaillance du fait qu'ils sont typiquement peu protégés contre les chocs mondiaux. L'ACA est plus que jamais préparée à soutenir les exportateurs de la région opérant dans ces secteurs vitaux.

PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE

Durant l'exercice 2008, l'ACA a continué à étendre ses affaires et à accroître le nombre de membres, à décentraliser en vue d'une plus grande pénétration du marché de la région et à exploiter son avantage comparatif dans le secteur.

La campagne d'accroissement des membres commence maintenant à porter des fruits. En effet, le Ghana a demandé d'adhérer fin 2008, et un bon nombre d'autres pays africains devraient introduire leur demande d'adhésion d'ici à l'Assemblée générale annuelle de mai 2009.

L'on s'attend également à ce qu'au moins trois institutions financières publiques et privées fassent de même et suffisamment à temps pour que leur demande soit examinée par l'Assemblée annuelle.

En plus de l'accroissement du nombre des membres, l'exercice 2008 a vu l'ACA exploiter son avantage comparatif pour forger des relations plus solides avec des assureurs régionaux et internationaux du crédit et des investissements,



Protéger les investissements



Protéger le secteur des transports

tant publics que privés. Les transactions avec ces partenaires ont couvert notamment au Kenya une centrale géothermique respectueuse de l'environnement, destinée à soulager le pays des graves coupures d'électricité et à réduire sa dépendance vis-à-vis des importations de l'énergie et du volet thermique. Pour ce projet, l'ACA a réassuré l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) pour protéger l'investisseur contre les restrictions de transferts de devises, l'expropriation, les guerres et les troubles civils.

D'autres partenariats avec des assureurs publics des investissements et des crédits étaient notamment la réassurance par l'ACA de la société EFIC dans le cadre d'un projet d'exploitation minière en Zambie.

L'année dernière, l'Agence a également réassuré ses deux premiers projets avec la compagnie Africa Re.

Au moment où l'ACA se prépare à répondre à l'accroissement de la demande attendu pour ses produits durant l'exercice 2009, elle continuera à s'appuyer sur ses solides partenariats et réseaux.

Pendant la prochaine phase d'expansion, le soutien attendu des partenaires donateurs comme l'IDA, le Fonds africain de développement (FAD) et l'Union européenne (UE) constituera un précieux atout. L'appui habituel de réassurance de partenaires de longue date dans le secteur comme Atradius Re, le Lloyd's de Londres, Sovereign Risk des Bermudes et Zurich Insurance seront également d'une importance capitale pour aider l'ACA à continuer à offrir de nouveaux produits personnalisés, bien structurés et suffisamment flexibles pour répondre aux besoins changeants des clients.

POINTS SAILLANTS DANS LA RÉGION

Ouverture d'un deuxième bureau extérieur en Zambie

Les efforts en cours visant la décentralisation des opérations de l'Agence sont devenus en décembre 2008 une réalité à Lusaka, en Zambie, avec l'ouverture d'un deuxième bureau extérieur de l'ACA. Nos remerciements vont aux bureaux de la Commission européenne (CE) et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en Zambie pour leur précieux appui financier et technique qui a rendu possible cette entreprise.

Le bureau zambien a été ouvert dans le but d'offrir une plus grande protection à l'économie locale. Les exportateurs horticoles, qui ont été négativement affectés par la crise mondiale du crédit, en ont bénéficié. La chute des prix et une faible demande prévalant sur les marchés primaires d'exportation aux États-Unis et en Europe ont laissé le secteur avec des marges bénéficiaires négatives. Dans le but de soutenir le secteur, l'ACA va personnaliser ses produits d'assurance du commerce et du crédit pour protéger les exportateurs zambiens contre toutes pertes dues au non-paiement par les acheteurs.

Les bureaux extérieurs sont au centre de la stratégie de l'ACA visant à rapprocher des clients les activités de marketing et de souscription – le but ultime étant un meilleur service et la disponibilité de ses produits sur les marchés locaux.

Le bureau de Lusaka est situé dans les locaux de la ZDA (Agence zambienne de développement).

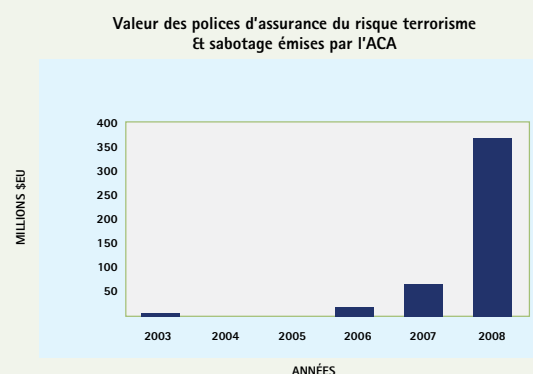
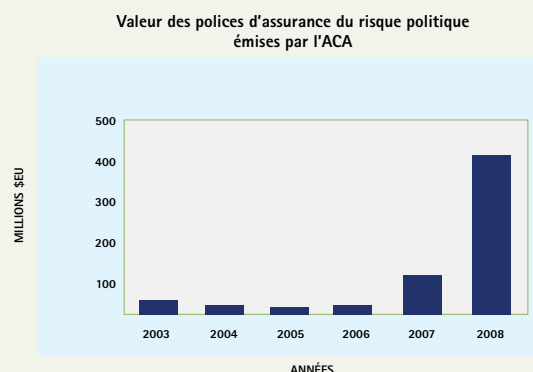
L'ANNÉE PASSÉE EN REVUE

Croissance soutenue des activités de l'ACA dans la région

L'exercice 2008 a été une année dynamique pour le développement des activités de l'ACA. Elle a continué à appuyer les économies des États membres africains en étayant les projets d'investissement et les flux d'échanges dans différents secteurs. L'Agence a également franchi de nouvelles étapes remarquables :

- Elle a souscrit sa toute première police contre le terrorisme et le sabotage au Kenya ainsi que sa première réassurance investissement au profit de la compagnie australienne EFIC ;
- Contribuant à la facilitation du commerce régional, elle a appuyé la société sud-africaine Industrial Development Corporation (IDC) d'Afrique du Sud pour financer l'expansion d'une entreprise locale de location d'outils au Malawi ;
- Elle a assuré des sociétés et des banques de pays aussi diversifiés qu'Israël, les Pays-Bas et la France contre le non-paiement par des débiteurs souverains ; et
- Elle a en outre protégé les exportations de sociétés africaines locales qui expédient leurs produits en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie.

Comme le crédit disponible continue à se rétrécir au niveau mondial, le rôle de l'ACA pour



dissiper les craintes des investisseurs afin d'aider l'Afrique à attirer les investissements directs étrangers requis sera même plus vital durant l'exercice 2009. À la lumière des demandes croissantes et de la liste des projets fin 2008, l'exercice 2009 devrait enregistrer des résultats probants.



Protéger l'industrie textile

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
BURUNDI	s.o.	Au cours de l'exercice financier 2008, l'Agence a maintenu le cap dans ses efforts visant à soutenir l'investissement et le commerce au Burundi. Divers projets engagés devraient être finalisés dans le cadre de l'exercice financier 2009, parmi lesquels un investissement substantiel dans le secteur des technologies de l'information.
KENYA	Assurance des capitaux propres contre le risque politique	<p>Projet : Centrale électrique géothermique Somme maximale assurée : 5 millions \$EU</p> <p>Des pénuries d'énergie et une offre insuffisante pour répondre à la demande ont entravé le développement économique du Kenya. Seulement 15 % de la population ont accès à l'électricité, les coupures de courant sont fréquentes et les listes d'attente pour la connexion au réseau sont longues. Le secteur géothermique vise à atténuer les fortes pénuries d'énergie, à diminuer la dépendance du pays par rapport aux importations et au volet thermique, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La centrale, avec une capacité combinée de 48 MW, utilise pour générer de l'électricité de l'énergie géothermique, qui est respectueuse de l'environnement et produit peu, voire presque pas, de gaz à effet de serre, par apposition aux hydrocarbures plus polluants.</p> <p>L'ACA a fourni une réassurance à l'AMGI, un membre du Groupe de la Banque mondiale, afin d'aider à protéger l'investisseur contre les risques de restrictions du transfert de devises, d'expropriation, de guerre et de troubles civils.</p>



Protéger l'industrie minière

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
KENYA (SUITE)	Assurance-crédit à l'exportation	<p>Projet : Exportation de produits chimiques Somme maximale assurée : 2,1 millions \$EU</p> <p>Beaucoup de sociétés régionales peuvent voir soudain leurs affaires croître et se développer jusqu'à des niveaux qui requièrent des financements supplémentaires. C'est le cas d'une société kényane qui importe, commercialise et distribue des produits chimiques pour le compte d'un certain nombre de sociétés d'envergure mondiale. Le plan d'entreprise de la société dans le segment des produits chimiques industriels a évolué vers à un niveau où elle doit vendre directement au consommateur final au Kenya, au Mozambique, en Ouganda et en Tanzanie. En vue de couvrir ces acheteurs d'Afrique orientale, la société a obtenu une facilité commerciale de 5 millions \$EU d'une banque régionale. L'ACA a appuyé la transaction en fournissant 2,1 millions \$EU au titre de l'assurance du risque de crédit.</p>
	Couverture du non-paiement par un acheteur souverain	<p>Projet : Secteur de la santé --réhabilitation d'un hôpital Somme maximale assurée : 642 000 \$EU</p> <p>Un des plus grands hôpitaux du Kenya avait besoin d'étendre ses services de soins intensifs pour répondre à la demande ; afin de réaliser cette expansion, l'hôpital devait se doter d'une nouvelle unité. Une importante société européenne a fourni l'équipement nécessaire et l'ACA a apporté la couverture d'assurance contre le risque de non paiement pour le prix d'achat contracté.</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
KENYA (SUITE)	Post-exécution d'un marché de construction - acheteur souverain	<p>Projet : Reconstruction de route Somme maximale assurée : 1,3 millions \$EU</p> <p>Au début des années 1990, l'économie kényane connut un fort déclin. Cela déboucha sur un niveau très faible de travaux de construction et d'entretien en ce qui concerne le réseau routier. En 1993, le fonds des taxes sur les carburants aida à endiguer la détérioration.</p> <p>L'Office kényan des routes attribue les contraintes qui pèsent sur le développement économique et social du pays à l'état médiocre de l'infrastructure routière. Afin d'améliorer le réseau routier, le ministère des Routes et des Travaux publics a mis en place un plan destiné à réhabiliter au moins 60 routes majeures et secondaires au Kenya. La reconstruction de cette route importante relève directement du plan gouvernemental.</p> <p>La route en question traverse le cœur de la région productrice du thé et elle aidera à améliorer le transport de l'une des principales exportations du pays vers les marchés. Une société locale ayant de l'expérience dans la construction d'infrastructures civiles a remporté l'appel d'offres public. Avant de commencer à construire les 47,6 kms de route, la société a demandé une assurance pour se protéger contre le non-paiement des obligations souveraines ; l'ACA a émis une couverture pour la totalité du montant du projet et celui-ci a pu démarrer.</p>
	Assurance-crédit à l'exportation	<p>Projet : Exportations de fleurs Somme maximale assurée : 490 000 \$EU</p> <p>Un important producteur de fleurs a cultivé et exporté des roses de thé hybrides au cours des dix dernières années. Ses roses, qui font l'objet d'une culture hydroponique, sont sans risque pour l'environnement, grâce à l'usage de la fertilisation liquide qui est entièrement recyclée et dépourvue de</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
KENYA (SUITE)	Assurance-crédit à l'exportation (suite) Couverture du non-paiement par un acheteur souverain	<p>nitrate ou de phosphore dangereux. Depuis 1996, la société a étendu ses opérations et ses exportations en direction d'acheteurs dans quelque 13 pays d'Europe, d'Asie et du Moyen Orient.</p> <p>La société a souscrit sa première police d'assurance auprès de l'ACA en 2004 afin de protéger ses ventes contre le risque d'un défaut de paiement. En 2007, l'ACA a payé une déclaration de sinistre résultant du défaut de paiement d'un des acheteurs. Confiante dans la protection dont elle bénéficie, la société a renouvelé sa couverture auprès de l'ACA pour la quatrième fois.</p> <p>Projet : Télécommunications Somme maximale assurée : 10,6 millions \$EU</p> <p>Ce projet qui implique l'installation de câbles à fibres optiques est essentiel eu égard aux plans du gouvernement kényan visant à rehausser son secteur des télécommunications. Le câble couvrira les provinces du centre, de l'ouest, de la côte et du nord-est, sur 5 000 kms au total.</p> <p>La fibre optique est un moyen de transporter l'information d'un point à un autre sous forme de lumière, et elle est nettement moins chère que la forme de transmission traditionnelle utilisant le cuivre.</p> <p>Le développement rapide du réseau de fibres optiques du pays aidera celui-ci à atteindre le statut de pays à revenu moyen, comme le prévoit le plan directeur gouvernemental pour l'économie nationale, Vision 2030. D'après le plan, le Kenya rivalisera avec des pays comme l'Inde dans le secteur de l'externalisation des processus opérationnels.</p> <p>Les câbles à fibres optiques amélioreront l'accès à l'Internet et la connectivité des données, réduiront le coût des télécommunications et permettront</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
KENYA (SUITE)	<p>Couverture du non-paiement par un acheteur souverain (suite)</p> <p>Réassurance en excédent de sinistres contre la violence politique</p>	<p>aux sociétés d'être plus compétitives sur le marché international. Cela donnera également accès à des opportunités d'apprentissage en ligne à des populations se trouvant dans les zones les plus reculées du pays et qui, autrement, pourraient ne pas bénéficier de quelque formation que ce soit.</p> <p>e gouvernement a passé un contrat avec une société française de communications opérant à l'échelle mondiale, et spécialisée dans les communications à très large bande et les activités de convergence. Elle doit fournir, installer, commanditer, tester et assurer un soutien technique à long terme pour le projet. Afin de couvrir l'investissement qu'elle a consenti, l'ACA a fourni à la société une assurance contre le défaut de paiement par un débiteur souverain et le projet est maintenant bien engagé, son achèvement étant prévu pour fin 2009.</p> <p>Projet : Réassurance des risques violence politique, troubles civils, sabotage et terrorisme Somme maximale assurée: 14,9 millions \$EU</p> <p>Au début de l'année 2008, les troubles politiques et civils au Kenya et la crainte généralisée d'une instabilité économique ont conduit le secteur de l'assurance privée à faire preuve d'imagination. Depuis plus de 70 ans, une des principales sociétés locales avait permis aux Kényans de bénéficier de l'assurance générale, sous toutes ses formes.</p> <p>Elle a alors contacté l'ACA pour que celle-ci lui fournisse une couverture de réassurance en excédent de sinistres contre la violence politique, les troubles civils, le sabotage et le terrorisme, afin de lui permettre d'offrir à ses clients individuels et commerciaux une protection contre ces risques, comme un élément venant s'ajouter à ses assurances ordinaires concernant leurs véhicules et leurs biens</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
KENYA (SUITE)	Réassurance en excédent de sinistres contre la violence politique (suite)	immobiliers. Ce partenariat avec l'assureur local, soutenu par une réassurance du Lloyd's de Londres, souligne la flexibilité de l'ACA et sa capacité à apporter des solutions face aux risques, en réponse aux changements permanents caractérisant cette époque.
MADAGASCAR	s.o.	Plusieurs projets sont maintenant en vue et devraient se refléter dans les résultats de l'exercice 2009. Des sociétés opérant dans des secteurs comme l'industrie textile cherchent une couverture d'assurance de l'ACA contre le risque-crédit à l'exportation afin de protéger des millions de dollars correspondant à des exportations vers l'Europe et ailleurs dans le monde. À mesure que le crédit continue de se resserrer à l'échelle mondiale, on s'attend à ce que de plus en plus d'exportateurs se tournent vers des produits d'atténuation des risques qui leur permettraient de continuer à effectuer des échanges commerciaux en toute sécurité, ce qui représente un environnement fertile pour les produits d'assurance de l'ACA.
MALAWI	Assurance de prêt contre le risque politique	<p>Projet : Développement des PME Somme maximale assurée: 120 000 \$EU</p> <p>Les petites et moyennes entreprises (PME) sont le moteur de la croissance économique dans la plupart des pays, constituant plus d'un tiers ou davantage de tous les emplois. Au Malawi, comme dans beaucoup d'autres pays, les PME sont une partie importante de l'économie. Elles emploient plus d'ouvriers que les grandes entreprises, utilisent principalement les ressources locales, répondent aux besoins des personnes vivant au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté, et elles s'adaptent plus facilement à la demande des clients.</p> <p>Afin de faciliter le développement des PME au</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
MALAWI (SUITE)	Assurance de prêt contre le risque politique (suite)	<p>Malawi, une société sud-africaine, agissant comme franchiseur de la location d'outils, souhaitait répondre à la demande croissante en dehors de l'Afrique du Sud en ouvrant un point de vente au Malawi. En vue de financer le projet, la société a sollicité des fonds de l'IDC, une institution nationale sud-africaine de financement du développement. L'ACA a appuyé le projet en fournissant une couverture pour protéger le prêt de l'IDC contre le risque politique.</p> <p>L'IDC aide des sociétés dans quelque 34 pays africains à accéder à des financements dans des secteurs tels que l'agro-industrie, les infrastructures, le transport et la construction. Le projet a aidé à renforcer les synergies entre l'ACA et l'IDC, qui sont toutes deux engagées à consolider les PME en Afrique.</p>
OUGANDA	s.o.	<p>L'ACA est en train de créer un produit taillé sur mesure pour protéger les exportateurs ougandais du secteur de la floriculture contre les risques liés au crédit à l'exportation. L'industrie de la fleur est un employeur important en Ouganda, notamment en ce qui concerne les femmes qui constituent 60 % de la main-d'œuvre. Elle continue de connaître une croissance rapide, la valeur de ses exportations étant passé de 3,6 millions \$EU en 1995 à plus de 18 millions \$EU dix ans plus tard.</p> <p>En vue d'aider l'Ouganda à augmenter sa part du marché mondial de fleurs fraîches coupées, l'ACA travaille actuellement de concert avec les exportateurs afin de créer un produit d'assurance spécialisé, dont le lancement est prévu pour le troisième trimestre de l'année 2009.</p> <p>Au cours de l'exercice 2009, l'ACA prévoit également d'être en mesure de mettre à la disposition de l'industrie de l'assurance ougandaise son produit révolutionnaire élaboré pour le Kenya en 2008,</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
UGANDA (SUITE)		qui couvre la violence politique, les troubles civils, le terrorisme et sabotage, à la fois à travers des placements individuels et des traités de réassurance conçus sur mesure.
RDC	Assurance des prêts contre le risque politique	<p>Un des principaux défis auxquels doit faire face la RDC est sa capacité à attirer des investissements directs étrangers à la suite de la guerre civile. Pendant l'exercice 2008, l'ACA a aidé ce pays à attirer des investissements bien nécessaires dans les secteurs de l'exploitation minière, du logement et des télécommunications, tous essentiels pour la reconstruction du pays.</p> <p>Projet : Logement Somme maximale assurée : 600 000 \$EU</p> <p>Le projet permet de fournir des logements dont le besoin se fait fortement sentir à la suite des conflits armés récents. Le commanditaire du projet a achevé la construction de 24 appartements, de 14 magasins et de l'infrastructure connexe à Gombé. Grâce au recours à l'assurance de l'ACA, le projet aidera à bâtir des logements dans une seconde phase de construction. En tant qu'il participe des efforts de reconstruction de la RDC, ce projet contribue à la réalisation des priorités à court terme du gouvernement au titre du Plan d'action national pour le logement, ce qui inclut la reconstruction d'infrastructures détruites, la réinstallation de populations déplacées et la réhabilitation de zones urbaines défavorisées.</p> <p>Le gouvernement a lancé un appel à la communauté internationale pour l'aider à atteindre ses objectifs en matière de logements. L'ACA y a répondu par une assurance contre le risque politique qui couvre 100 % du coût du projet, aidant à diminuer la pénurie en matière de logements en RDC.</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
RDC (SUITE)	Assurance de capitaux propres contre le risque politique (suite)	<p>Projet : Extraction de cuivre Somme maximale assurée : 83,9 millions \$EU</p> <p>La ceinture de cuivre de la RDC a le potentiel pour générer des revenus significatifs en termes de taxes et de devises étrangères, pour créer des emplois et aider à améliorer les infrastructures de base. Dans son effort pour reconstruire son économie, le pays a sollicité l'aide de partenaires à l'échelle mondiale afin de développer l'exploitation de ses vastes ressources minières. Ce projet de 500 millions \$EU, qui se déploie dans la ceinture de cuivre de l'Afrique centrale, représente potentiellement la production de cobalt la plus importante et la moins onéreuse du monde, générant 30 000 tpa de cuivre et 5 500 tpa de cobalt.</p> <p>Grâce à la couverture d'assurance de l'ACA de la participation totale, la société sud-africaine IDC a été en mesure de contribuer au projet et d'aider la RDC à créer des emplois et à générer des revenus bien nécessaires.</p> <p>Outre la mise en place d'un service médical, la contribution aux programmes de logement et d'éducation sanitaire, le projet donnera de l'emploi à plus de 750 personnes une fois qu'il sera achevé.</p>
	Non-paiement par un acheteur privé	<p>Projet : Télécommunications Somme maximale assurée : 5,5 millions \$EU</p> <p>En 2002, l'industrie des télécommunications de la RDC était la moins développée de la région avec 10 000 lignes fixes et 1 million de téléphones cellulaires pour une population de près de 60 millions d'habitants. En 2003, les téléphones cellulaires représentaient le principal moyen de télécommunication. Avec un taux de croissance de 76 %, ils sont devenus un service essentiel pour un grand nombre d'habitants, surtout ceux vivant dans des communautés rurales.</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
RDC (SUITE)	<p>Non-paiement par un acheteur privé (suite)</p> <p>Assurance de capitaux propres contre le risque politique</p>	<p>Depuis 2003, le marché a connu une expansion rapide, avec une multiplication de sociétés rivalisant pour les parts de marché. La branche locale d'un des principaux fournisseurs de services de réseau cellulaire en Afrique s'est retrouvée dans une situation difficile. La société souhaitait maintenir et accroître sa part de marché en RDC en étendant sa couverture de réseau à 40 sites. Afin d'y parvenir, elle avait besoin d'une aide pour concevoir, construire, livrer et installer des sites de stations de relai cellulaires à travers le pays. Un groupe international basé en Israël et son partenaire à long terme, fournissant des services de télécommunications à des géants comme Nokia, Siemens, Ericsson et Samsung, répondirent à l'appel. Pour cimenter le partenariat, l'ACA émit sa première police de risque de crédit pour un débiteur unique afin de couvrir le coût du contrat en cas de défaut de paiement.</p> <p>Projet : Exploitation minière Somme maximale assurée : 125 000 \$EU</p> <p>Ce projet révèle comment une initiative, même modeste, peut avoir une incidence directe et positive sur le bien-être socio-économique d'un pays. Le projet soutient les flux d'IDE en RDC et, ce faisant, ouvre la voie à des investissements supplémentaires. Forte d'une police d'assurance de trois ans de l'ACA contre le risque politique, couvrant la totalité de l'investissement lié au projet, une société du Royaume-Uni s'est sentie suffisamment rassurée pour investir dans une affaire commerciale de pierres précieuses dans le pays.</p>
RWANDA	s.o.	L'Agence continue de concevoir des projets potentiels qu'elle pourrait mettre en œuvre au Rwanda, et l'un d'entre eux concerne le secteur horticole. Elle ne se contente pas d'entrevoir le potentiel qu'assure le soutien apporté à cet

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
RWANDA (SUITE)	s.o.	investissement et le financement de ce projet et d'autres ; elle anticipe également sur l'aide que peut apporter l'assurance-crédit aux exportations horticoles, une fois qu'est mise en place une production à grande échelle.
TANZANIE	Assurance de prêts contre le risque politique	<p>Projet : Importations d'huile végétale Somme maximale assurée : 3,6 millions \$EU</p> <p>Dans le cadre de cet arrangement unique, des pays appartenant à deux continents travaillent de concert pour fournir de l'huile végétale à la Tanzanie. L'huile végétale est une marchandise précieuse utilisée pour les produits d'énergie renouvelable ainsi que pour la consommation domestique générale dans le pays. En vue de couvrir cette transaction, l'ACA, en partenariat avec le Lloyd's de Londres, a fourni une assurance contre le risque politique à une banque néerlandaise depuis 2004. La banque finance l'achat de l'huile végétale, laquelle sera vendue à des acheteurs en Tanzanie.</p> <p>C'est la quatrième fois que cette banque renouvelle sa police d'assurance. L'ACA est fière de ce partenariat et du rôle qu'elle joue pour faciliter l'entrée d'un produit bien nécessaire sur le territoire d'un État membre.</p>
	Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global	<p>Projet : Exportations de produits textiles Somme maximale assurée : 385 000 \$EU</p> <p>L'industrie textile en Tanzanie joue un rôle central dans l'économie du pays, fournissant des revenus fiscaux importants et employant des milliers de personnes, des femmes pour la plupart.</p> <p>Les politiques de libéralisation du commerce de la fin des années 1980 ont affaibli l'industrie domestique, à mesure que des marchandises de meilleure qualité et moins onéreuses provenant d'autres pays pénétraient sur le marché local. Beaucoup d'usines n'ont pas pu survivre et certaines ont périclité</p>

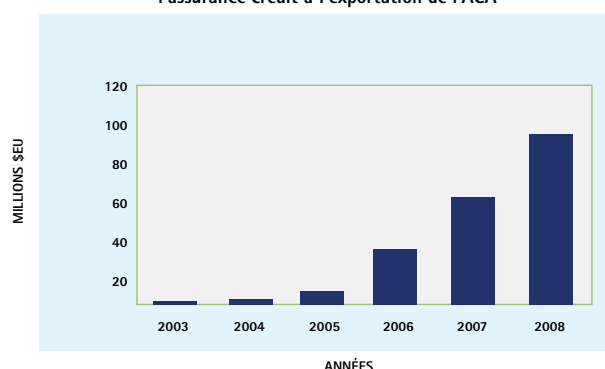
Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
TANZANIE (SUITE)	Assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global	<p>faute d'un entretien adéquat. L'industrie connaît aujourd'hui un regain d'énergie. Les sociétés se concentrent sur les marchés d'exportations et reprennent et réhabilitent de vieilles usines textiles dans le cadre de la politique de privatisation du gouvernement.</p> <p>Afin de protéger ses ventes de fil de coton à l'exportation à des acheteurs se trouvant en Chine, en Colombie, au Rwanda, au Portugal et en Italie, ainsi que pour préserver son investissement dans de nouveaux équipements, une société locale tanzanienne a souscrit auprès de l'ACA une assurance-crédit sur le chiffre d'affaires global. Bien qu'il soit comparativement de faible envergure, ce projet peut avoir une incidence majeure en protégeant une industrie vitale contre une défaillance de l'acheteur, un effet secondaire probable du resserrement du crédit à l'échelle mondiale.</p>
ZAMBIE	Assurance contre le risque politique	<p>Projet : Extraction de cuivre Somme maximale assurée : 5,6 millions \$EU</p> <p>Les plus importantes réserves de cuivre en Afrique se trouvent en Zambie où, durant la dernière décennie, le gouvernement a fait des bénéfices considérables. On prévoit que le projet représentera la mine la plus importante du pays par sa production, générant plus de 1 500 emplois durant la phase de construction et plus de 1 000 emplois une fois qu'il sera pleinement opérationnel. La mine est destinée à produire 150 000 tonnes de cuivre par an et tient déjà toutes ses promesses en termes d'emplois puisqu'elle absorbe un grand nombre d'ouvriers mis en chômage par d'autres mines ayant subi les conséquences de la crise financière.</p> <p>La société australienne EFIC a émis une police d'assurance du risque politique d'une valeur de 81 millions \$EU pour financer en partie le projet</p>

Quelques Projets Notables de l'ACA en 2008 (SUITE)

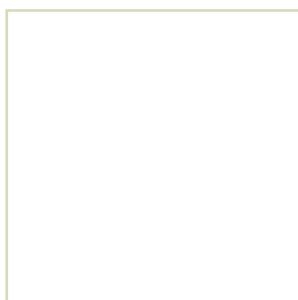
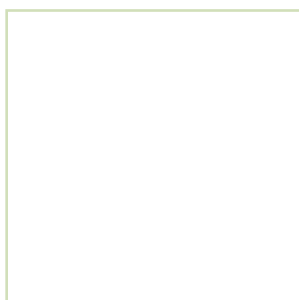
PAYS	TYPE D'ASSURANCE	PROJET
ZAMBIE (SUITE)		de 863 millions \$EU. L'ACA a soutenu l'EFIC, de concert avec d'autres assureurs des secteurs public et privé, en fournissant une couverture de réassurance, le premier partenariat entre l'ACA et l'EFIC. La stratégie de l'ACA accorde une grande importance au renforcement des partenariats avec les agences de crédit à l'exportation situées en dehors de l'Afrique, telles qu'EFIC, afin de fournir un plus large éventail de formes de soutien aux investisseurs en Afrique.
	Assurance-crédit à l'exportation	<p>Projet : Exportations agricoles Somme maximale assurée : 1,7 millions \$EU</p> <p>Le secteur agricole se développe à un rythme soutenu en Zambie, mais il doit faire face aux défis que représentent les coûts élevés du carburant, la difficulté d'accès aux financements et les difficultés liées aux marchés d'exportation. Depuis 1960, une importante exploitation agricole près de Lusaka a cultivé des légumes pour l'exportation vers les marchés internationaux et dans les années 1980, elle a ajouté les roses à ses produits d'exportation.</p> <p>Avec 3 800 ouvriers, l'exploitation avait besoin d'une assurance contre le risque crédit à l'exportation pour se protéger contre le non-paiement par ses acheteurs se trouvant aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni. L'ACA est intervenue avec une couverture d'assurance-crédit à l'exportation pour protéger les ventes de la société.</p>

Valeur des exportations appuyées par l'assurance crédit à l'exportation de l'ACA



Pendant l'exercice 2008, l'ACA a aidé la RDC à attirer des investissements bien nécessaires dans les secteurs de l'exploitation minière, du logement et des télécommunications, tous essentiels pour la reconstruction du pays.

GESTION DES RISQUES



La gestion des risques et la gouvernance d'entreprise

En septembre 2008, après l'introduction et la mise en œuvre d'un nombre de règles et procédures de gestion des risques et de gouvernance d'entreprise qui ont été approuvées par le Conseil d'administration, l'ACA a commencé à élaborer un Cadre de référence pour la gestion des risques d'entreprise (ERM) conformément aux meilleures pratiques du marché.

Avec l'appui de l'initiative FIRST (« Réforme et renforcement du secteur financier »), un fonds appuyé par de nombreux bailleurs et affilié à la Banque mondiale qui fournit une assistance technique en vue de promouvoir la croissance du secteur financier, l'ACA, ensemble avec un consultant basé au Canada, Sigma Risk Management Inc., est en train de mettre en œuvre le Projet ERM. Celui-ci vise l'expansion et l'évaluation régulière de l'efficacité des contrôles internes et permettra à l'ACA de passer à un système de gestion des risques étendu à toute l'entreprise. Dans l'élaboration et l'application du Cadre de référence ERM, l'ACA a adopté le référentiel de contrôle interne « COSO » conformément à l'approche d'autres institutions financières multilatérales,

notamment l'AMGI, la BIRD/IDA et la SFI.

Ce cadre comprend les éléments suivants :

- Aligner l'appétence pour le risque avec la stratégie de l'organisation --L'appétence pour le risque est une donnée que la direction prend en considération lorsqu'elle évalue les différentes options stratégiques, détermine les objectifs associés et développe le dispositif pour gérer les risques correspondants ;
- Développer les modalités de traitement des risques --Le dispositif de gestion des risques apporte une méthode permettant de choisir de façon rigoureuse parmi les différentes options de traitement des risques que sont : l'évitement, la réduction, le partage ou l'acceptation du risque ;
- Diminuer les déconvenues et les pertes opérationnelles --L'ACA améliore sa capacité à identifier et traiter les événements potentiels, ce qui lui permet d'atténuer les impondérables et de diminuer les coûts ou pertes associés ;
- Identifier et gérer les risques multiples et transverses --L'ACA, comme toute

Sous la perspective de gestion des risques d'entreprise, l'ACA opère d'ores et déjà à partir d'une position de stabilité, évaluée par Sigma Risk Management Inc. à Niveau 3 normalisé suivant le "Modèle Hillson de niveau de maturité des risques".

« Committee Of Sponsoring Organizations », un comité des organisations parrainant l'initiative. Il édicte les normes et lignes directrices en matière d'affaires et de comptabilité, et son cadre de référence ERM est largement utilisé.

GESTION DES RISQUES

Ci-dessous figure un bref résumé des résultats des trois phases :

Phase I

À la fin de la première phase, l'Agence a défini sa tolérance/appétence en matière de risque, et elle a rédigé la politique ERM de l'ACA et soumise celle-ci au Conseil d'administration pour approbation, via le Comité Finances et Audit. Elle a par ailleurs convenu d'un Organigramme de l'ERM avec répartition des responsabilités. L'Agence a adopté six catégories de risques (1. risque d'entreprise; 2. risque organisationnel; 3. risque opérationnel; 4. risque d'assurance; 5. risque de crédit; 6. risque financier et du marché). Elle a ensuite identifié les risques au sein de chaque catégorie.

Phase II

A l'issue de la deuxième phase du Projet, l'Agence aura évalué tous les risques, produit un Registre des risques y compris la probabilité et l'impact de chaque risque. Elle les aura par ailleurs tous intégrés dans la Matrice de tolérance du risque pour identifier les risques clés se situant au-dessus de la courbe de tolérance, aura attribué la propriété de risque aux risques clés (réponse aux risques), identifié les stratégies alternatives d'atténuation et de gestion des risques afin d'élaborer un Cadre préliminaire de gestion des risques (Activités de contrôle).

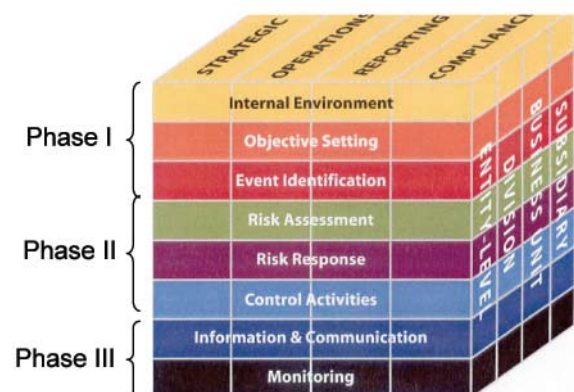
Phase III

A l'issue de la troisième phase du Projet, l'Agence aura évalué tous les risques, produit un Registre des risques y compris la probabilité et l'impact de chaque risque. Elle les aura par ailleurs tous intégrés dans la Matrice de tolérance du risque pour identifier les risques clés se situant au-dessus de la courbe de tolérance, aura attribué la propriété de risque aux risques clés (réponse aux risques), identifié les stratégies alternatives d'atténuation et de gestion des risques afin d'élaborer un Cadre préliminaire de gestion des risques (Activités de contrôle).

autre entité, est confrontée à une multitude de risques affectant différents niveaux de l'organisation. Le dispositif de gestion des risques renforce l'efficacité du traitement des impacts en cascade et apporte des solutions intégrées pour les risques à conséquences multiples ;

- Saisir les opportunités –C'est en prenant en compte un large éventail d'événements potentiels que la direction est le mieux à même d'identifier et tirer parti des opportunités de façon proactive ;
- Améliorer l'utilisation du capital –C'est en ayant une vision claire des risques de l'organisation que la direction peut évaluer efficacement les besoins en capitaux et en améliorer l'allocation.

Le Projet ERM sera achevé en mars 2009. Il a été subdivisé en trois phases, chacune traitant de certaines parties du Cadre COSO, comme l'illustre le cube COSO :



GESTION DES RISQUES

Tout le personnel et la Direction de l'ACA sont en cours de formation et vont participer dans la mise en œuvre du Projet ERM. Le Conseil d'administration de l'Agence continuera à recevoir les rapports produits à la fin de chaque phase de mise en œuvre du Cadre de référence ERM.

Il convient de relever qu'avant le Projet ERM, l'Agence avait déjà mis en place des règles et procédures de gestion des risques afin de pouvoir gérer avec efficacité et prudence ses portefeuilles d'assurance, de réassurance et d'investissement. Il y a lieu de citer entre autres les règles et procédures pour les investissements, les limites de la contrepartie de réassurance, les limites de l'assurance des risques, le manuel des procédures et le libellé des polices d'assurance. L'ACA, ensemble avec Clyde & Co, un cabinet juridique londonien spécialisé en assurance, a élaboré les manuels de procédures de l'Agence et le libellé des polices d'assurances. En outre, l'Agence a conclu des accords de partage des renseignements de solvabilité avec la COFACE (France), Credit Guarantee Corporation of Africa Ltd (Afrique du Sud) et Sino Rating (Chine).

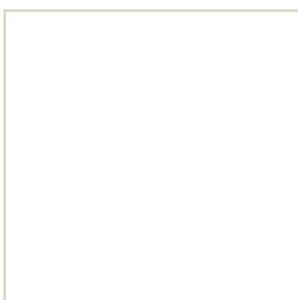
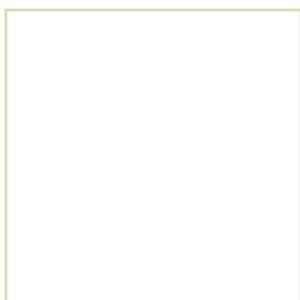
Sous la perspective de gestion des risques d'entreprise, l'ACA opère d'ores et déjà à partir d'une position de stabilité, évaluée par Sigma Risk Management Inc. à « Niveau 3 normalisé » suivant le « Modèle Hillson de niveau de maturité des risques ». Celui-ci est une échelle de mesure à quatre niveaux qui a été adoptée par le groupe états-unien RISM (Risk and Insurance Management Society Inc.) spécialisé en gestion des risques et de l'assurance.



Protéger le secteur des télécommunications

Le Projet ERM continuera à renforcer la position actuelle de l'ACA et donnera à cette dernière une solide plateforme en matière de gestion des risques afin qu'elle puisse soutenir sa croissance aujourd'hui et demain.

INFORMATIONS SUR LES ORGANES DE L'AGENCE



INFORMATION SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

LES MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT LES SUIVANTS :

NOM	MEMBRE REPRESENTÉ	FONCTION	ADMINISTRATEUR SUPPLÉANT
Israel A. Kamuzora	- Tanzanie	- Président (nommé le 15 décembre 2008)	Basil Saprapasen
Sindiso Ngwenya (nommé le 22 juillet 2008) (Erastus Mwencha a cessé d'assurer les fonctions de Vice-président du Conseil d'Administration le 22 juillet 2008)	Membres de la Catégorie « C »	- Vice-président (nommé le 15 décembre 2008)	Gerard van Brakel
Vide (Astère Girukwigomba a cessé d'assurer les fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur le 15 décembre 2008)	- Burundi	- Administrateur	Gérard Niyibigira
Cyrus Njiru (nommé le 22 juillet 2008) (David S.O. Nalo a cessé d'assurer les fonctions d'Administrateur le 22 juillet 2008)	- Kenya	- Administrateur	Isaac Awuondo
Robert Bayigamba	- Rwanda	- Administrateur	François Ngarambe
Michael Olupot Tukei	- Ouganda	- Administrateur	Irene Kego
Dr. James S. Mulungushi	- Zambia	- Administrateur	Chris Kapanga (Malawi)

INFORMATION SUR LES ORGANES DE L'AGENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Peter M. Jones (Grande-Bretagne)

SIÈGE SOCIAL

Kenya Re Towers, 5th Floor
Upper Hill, off Ragati Road
P O Box 10620
GPO 00100 – NAIROBI
KENYA

AUTRES BUREAUX

Plot 43 Nakasero Road
P.O.Box 7683
KAMPALA
UGANDA

Kwacha House Annex
Cairo Road
P.O. Box 31303
LUSAKA
ZAMBIA

BANQUES DOMICILIATAIRES

Standard Chartered Bank Kenya Limited
Kenyatta Avenue Branch
P O Box 40310
00100 – NAIROBI
KENYA

Barclays Bank of Kenya Limited
Head Office
P O Box 30120
00100 – NAIROBI
KENYA

Nedbank Limited
Old Mutual Place
2 Lambeth Hill,
London EC4V 4GG
UNITED KINGDOM

ING Bank N.V.
London Branch
60 London Wall
London EC2M 5TQ
UNITED KINGDOM

BANQUES DÉPOSITAIRES DES FONDS FIDUCIAIRES DE GARANTIE

Nedbank Limited
Old Mutual Place
2 Lambeth Hill,
London EC4V 4GG
UNITED KINGDOM

ING Bank N.V.
London Branch
60 London Wall
London EC2M 5TQ
UNITED KINGDOM

AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers
The Rahimtulla Tower
Upper Hill Road
P O Box 43963
00100 – NAIROBI
KENYA

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les Administrateurs présentent leur rapport et les états financiers vérifiés de l'exercice clos au 31 décembre 2008, qui reflètent la situation des affaires de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« ACA » ou l'« Agence »).

CRÉATION

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique est une personne morale créée en vertu de l'Accord portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (« Traité de l'ACA »), entré en vigueur le 20 janvier 2001 et amendé le 20 janvier 2007. Elle est enregistrée auprès du Secrétariat des Nations unies (sous le numéro matricule 49593) conformément aux dispositions de l'article 102 de la Charte des Nations unies.

L'ACA a son siège social à Nairobi, au Kenya. Elle a également des bureaux de représentation à Kampala, en Ouganda et à Lusaka, en Zambie.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ACA a été créée en vue de faciliter, d'encourager et de développer la fourniture des services d'assurance (y compris la coassurance et la réassurance), des garanties et d'autres services et instruments et financiers à des fins de promotion des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives en Afrique, en complément à ceux qu'offrent les secteurs public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice figure à la page 50.

	\$EU
Revenu	3 807 658
Dépenses	(3 542 300)
Résultat net	265 358

Le résultat net de 265 358 \$EU pour l'exercice a été transféré dans le compte des bénéfices reportés

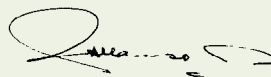
ADMINISTRATEURS

La liste des Administrateurs de pleins droits et de leurs suppléants au titre de l'exercice considéré figure à la page 40.

AUDITEUR

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers, a été désigné comme Auditeur de l'Agence par l'Assemblée générale le 29 mars 2007.

Par ordre du Conseil



ISRAEL A. KAMUZORA

Président du Conseil d'administration

Nairobi

Le 27 mars 2009

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

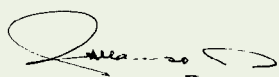
Conformément aux dispositions du Traité de l'ACA, les Administrateurs ont la responsabilité de préparer des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation des affaires financières et du résultat des opérations de l'Agence à la fin de chaque exercice. Ils sont également responsables de la bonne tenue de livres des comptes montrant, avec une précision raisonnable, la situation financière de l'Agence. Ils sont de même responsables de la sauvegarde de ses actifs.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers de l'exercice, lesquels ont été préparés sur la base de normes comptables appropriées, de jugements et appréciations raisonnables et prudents, conformément au référentiel IFRS et aux dispositions du Traité de l'ACA. Les Administrateurs sont d'avis que les états financiers de l'Agence donnent une

image fidèle de la situation de ses opérations financières, de son résultat d'exploitation et de tout fait significatif qui s'est produit après la fin de l'exercice jusqu'à la signature des états financiers.

Les Administrateurs sont par ailleurs responsables de la tenue des livres des comptes sur la base desquels sont préparés les états financiers ainsi que de la conception, de la mise en œuvre et du maintien de systèmes adéquats de contrôle interne permettant une présentation juste d'états financiers exempts d'anomalies significatives.

Les Administrateurs n'ont aucune raison de penser que l'Agence ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration.



ISRAEL A. KAMUZORA
Administrateur



SINDISO NGWENYA
Administrateur



PETER M. JONES
Directeur général

Le 27 mars 2009

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LE COMPTE SPÉCIAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

INTRODUCTION

Aux termes de :

- l'Accord de crédit de développement (ACD) daté du 8 juin 2001,
 - l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005, et
 - l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2007 (Accord de crédit amendé),
- lesquels accords ont été conclus entre l'Association internationale de développement (AID) et l'Agence, celle-ci a accordé à cette dernière un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 droits de tirage spéciaux (DTS), soit-près de 10 000 000 \$EU avant la prise en compte des effets des fluctuations des taux de change en raison du fait que les transactions de l'Agence sont principalement libellées en dollars des États-Unis-- pour financer les coûts d'exploitation de l'Agence. Ce montant comprend : (a) un montant initial de 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU) ; et (b) un montant supplémentaire de 3 300 000 DTS (soit près de 5 000 000 \$EU).

Conformément aux modalités de l'Accord de crédit amendé, l'ACA a ouvert un Compte spécial pour le dépôt des ressources du crédit mobilisé auprès de l'Association internationale de développement (AID).

Les activités du Compte spécial comprennent la réception des dépôts et des décaissements reçus de l'AID, tels que prouvés par des états de dépenses, des paiements justifiés par des demandes de retrait, les intérêts éventuels sur les soldes et qui appartiennent à l'emprunteur, et les soldes restant

à la fin de l'exercice.

Les demandes de tirages additionnels dans le cadre du crédit accordé à l'Agence sont basées sur les états de dépenses soumis par la direction à l'AID pour des charges encourues aux termes des modalités de l'Accord de crédit amendé.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'AID et à l'Accord de crédit amendé. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en application et le maintien des contrôles internes nécessaires pour s'assurer que les activités du Compte spécial sont exemptes d'inexactitudes, imputables à une fraude manifeste ou à une erreur éventuelle..

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous avons le devoir de formuler une opinion indépendante sur le degré de conformité des activités du Compte spécial selon les procédures de l'AID et les modalités de l'Accord de crédit amendé, et de rendre compte du solde du Compte spécial à la fin de l'exercice. Nous sommes également tenus de vérifier et de signaler si les retraits effectués suivant les procédures des états de dépenses sont corrects et justifiés.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes nous imposent de nous conformer aux exigences déontologiques, de planifier et d'exécuter notre mission de

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LE COMPTE SPÉCIAL SUITE

FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER, 2008

vérification des comptes en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les activités du Compte spécial sont conformes aux procédures de l'AID, aux modalités de l'Accord de crédit amendé et au solde du Compte spécial au 31 décembre 2008.

Un audit comprend l'examen, sur base de sondages, des transactions concernant les activités du Compte spécial et des preuves soutenant la conformité de ces activités avec les procédures de l'IDA et les modalités de l'Accord de crédit amendé.

RÉSULTATS DE L'AUDIT

Au courant de l'exercice clos au 31 décembre 2008, la direction a soumis un état des dépenses demandant des retraits additionnels de 2 224 203 \$EU dans le cadre de l'Accord de crédit amendé. Ces demandes étaient en rapport avec les dépenses encourues pendant les exercices financiers clos le 31 décembre des années 2006, 2007 et 2008. Les charges encourues pour lesquelles l'Agence a demandé un remboursement sont classées par catégories comme suit :

- Services de consultants / formation : 850 995 \$EU
- Frais de fonctionnement : 1 373 208 \$EU.

Nous avons vérifié par sondages les pièces justificatives des dépenses remboursées. Nous voulions nous assurer que :

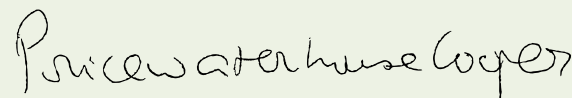
- La procédure de l'acquisition des biens et des services des Consultants a été conforme aux dispositions de l'article III de l'Accord de crédit amendé ;

- les dépenses engagées étaient appuyées par des pièces justificatives appropriées telles que les factures des tiers ; et
- seule la portion éligible des dépenses encourues a été incluse dans la demande de remboursement.

Le solde du Compte spécial au 31 décembre 2008 était de zéro (2007 : zéro). Le décaissement des tirages additionnels pour les dépenses susmentionnées avait été effectué à la fin de l'exercice et les fonds transférés dans les comptes bancaires opérationnels de l'Agence.

OPINION

À notre avis, le Compte spécial a été tenu en application des modalités prescrites dans l'Accord de crédit de développement daté du 8 juin 2001, de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement du 23 mars 2007.



PricewaterhouseCoopers

Experts-comptables agréés

Nairobi

Le 27 mars 2009

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

INTRODUCTION

L'ACA doit ouvrir et tenir auprès d'une/ de banque(s) commerciale(s) de renom (les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie), un compte fiduciaire de garantie et un compte de revenus en dollars des États Unis (\$EU) au nom de chaque État membre africain participant aux termes des instruments suivants : les Accords de crédit de développement (ACD) ; l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement signé entre l'Association internationale de développement (AID) et l'ACA et entre l'AID et chacun des États africains participant au Projet de facilitation du commerce régional (RTFP) ; ainsi que les Accords de participation et les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre l'ACA et chacun des États africains membres.

Conformément aux demandes faites par l'ACA au nom de chaque État africain membre, l'AID décaisse le crédit dudit État sur le compte fiduciaire de garantie respectif. Les intérêts provenant des ressources des comptes fiduciaires de garantie sont déposés dans un compte de revenus séparé pour chaque État africain membre et mis à la disposition de l'ACA (à l'exception de Madagascar).

Les fonds dans les comptes fiduciaires de garantie donnent à l'ACA la capacité requise de souscription de polices d'assurance contre les risques politiques et commerciaux, y compris la coassurance et la réassurance.

En conformité avec le programme de restructuration juridico-financière de l'Agence,

les fonds déposés dans les comptes fiduciaires de garantie au nom des pays répondant aux exigences des Accords portant amendement des Accords de crédit de développement entre l'AID et chaque État membre africain ont été ou doivent être entièrement convertis en participation aux capitaux propres de l'ACA.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus sont tenus conformément aux dispositions des instruments suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord portant amendement des Accords relatifs au Projet (Accord amendé relatif au Projet ACA/IDA) ;
- L'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et l'Association internationale de développement (Accord de crédit de développement ACA/IDA amendé) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de crédit de développement conclus entre l'Association internationale de développement et chaque État membre africain (Accords de crédit de développement amendés IDA/États membres africains) ;
- Les Accords portant amendement des Accords de participation conclus entre chaque État membre africain et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (Accords de participation amendés ACA/États membres africains) ;
- L'Accord portant amendement et résiliation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS SUITE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; et

- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en application et le maintien de contrôles internes nécessaires pour s'assurer que les opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus sont exemptes d'inexactitudes, imputables à une fraude manifeste ou à une erreur éventuelle.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

En tant qu'auditeur de l'Agence, nous devons fournir une opinion indépendante sur le degré de conformité pendant l'exercice clos au 31 décembre 2008 des opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus avec les dispositions des accords suivants :

- Le Traité de l'ACA ;
- L'Accord amendé relatif au Projet ACA/AID ;
- L'Accord de crédit de développement amendé ACA/AID ;
- Les Accords de crédit de développement amendés AID/États membres africains ;
- Les Accords de participation amendés ACA/États membres africains ;
- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif au Compte fiduciaire de garantie conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et

les Dépositaires des comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; et

- L'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif à la facilité d'assurance conclu entre l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique et les Assureurs.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes nous imposent de nous conformer aux exigences déontologiques et de planifier les opérations de vérification des comptes de en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les opérations des Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus sont conformes aux dispositions des accords susmentionnés.

Notre audit comprenait l'examen, à partir des sondages, des transactions relatives aux opérations des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes de revenus pour l'exercice courant du 1er janvier au 31 décembre 2008.

RÉSULTATS DE L'AUDIT

Aux termes des neuf Accords de crédit de développement AID/États membres africains, le total du crédit éligible que l'AID a mis à la disposition desdits États s'élevait à 94 093 500 DTS (138 230 942 \$EU) au 31 décembre 2008.

Pendant l'exercice, le Malawi, l'Ouganda, la République démocratique et le Rwanda ont rempli toutes les conditions de la restructuration juridico-financière et des Accords de crédit de développement amendés respectifs. Les fonds

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS SUITE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

décaissés en faveur de ces pays par le canal des Comptes fiduciaires de garantie ont été donc convertis en participation aux capitaux propres de l'ACA et transférés dans les comptes bancaires de l'Agence.

En conformité avec son Accord de crédit de développement amendé respectif, chaque État membre africain se conformant aux conditions suspensives contenues dans son Accord de crédit de développement amendé respectif et dont ledit Accord a été déclaré en vigueur par l'AID devait recevoir un décaissement additionnel dans les comptes bancaires de l'ACA ; ce montant devait porter les fonds déboursés à 64 % du crédit total disponible affecté à l'État membre africain en question. Étant donné que Burundi, le Kenya et la Tanzanie avaient déjà rempli cette condition et leurs fonds additionnels décaissés au 31 décembre 2007, ils n'ont pas bénéficié de montants supplémentaires en 2008. Pendant cet exercice, des fonds additionnels ont été décaissés pour le Malawi (6 942 384 \$EU), l'Ouganda (9 232 452 \$EU), la République démocratique du Congo (4 400 523 \$EU) et le Rwanda (3 562 686 \$EU). La Zambie avait rempli ces conditions en 2007, mais ses fonds additionnels (2 882 248 \$EU) ont été déboursés en 2008. Ces fonds ont été mis à la disposition de l'ACA et échangés contre des actions ordinaires de l'Agence, et ils sont devenus une partie de son capital social ; ainsi, ils ne sont plus compris dans le solde des Comptes fiduciaires de garantie en date du 31 décembre 2008.

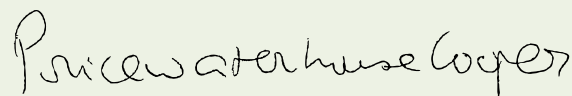
Au 31 décembre 2008, le pourcentage du total des crédits disponibles alloués à chaque pays

participant qui avait déjà été décaissé se présente comme suit :

- Madagascar : 100 % ;
- Burundi, Kenya, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie et Zambie : 64 %.

OPINION

À notre avis, les Comptes fiduciaires de garantie et les Comptes de revenus ont été tenus conformément aux dispositions des instruments suivants : le Traité de l'ACA ; l'Accord amendé relatif au Projet ACA/AID ; l'Accord de crédit de développement amendé ACA/AID ; les Accords de crédit de développement entre l'AID et les États membres africains ; les Accords de crédit de développement amendés AID/États membres africains ; les Accords de participation amendés ACA/États membres africains ; l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord relatif aux Comptes fiduciaires de garantie entre l'ACA et les Dépositaires des Comptes fiduciaires de garantie et les Assureurs ; l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs ; ainsi que l'Accord portant amendement et résiliation partielle de l'Accord de facilité d'assurance entre l'ACA et les Assureurs.



PricewaterhouseCoopers

Experts-comptables agréés

Nairobi

Le 27 mars 2009

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Nous avons apuré les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, lesquels sont présentés de la page 50 à la page 87. Ces états financiers comportent le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres et le tableau du flux de trésorerie pour l'exercice venant de s'achever, ainsi qu'un résumé des règles et méthodes comptables significatives et d'autres notes explicatives.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS AU SUJET DES ÉTATS FINANCIERS

Les Administrateurs ont la responsabilité de préparer et de bien présenter ces états financiers conformément aux Normes internationales de publication des informations financières (IFRS). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en œuvre et le maintien de systèmes adéquats de contrôles internes permettant une préparation et une présentation juste d'états financiers exempts d'anomalies significatives, imputables à une fraude manifeste ou à une erreur éventuelle; le choix et l'application de règles et méthodes comptables appropriées ; et des évaluations de comptabilité qui sont raisonnables dans les circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion indépendante au sujet des états financiers à partir de notre audit. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes nous imposent de nous conformer aux exigences déontologiques et de planifier les opérations de vérification des comptes de en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

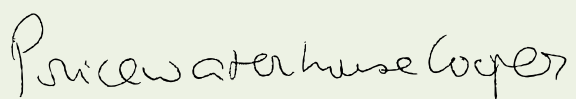
Un audit implique l'exécution de procédures en vue d'obtenir des preuves d'audit au sujet

des montants et des informations indiqués dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement de l'auditeur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à de la fraude ou à l'erreur. En faisant ces évaluations des risques, l'auditeur considère les contrôles internes appropriés à la préparation et à la présentation juste des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la compagnie. Un audit comprend également l'évaluation de la qualité des règles et méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des évaluations de comptabilité faites par les administrateurs, aussi bien que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés comme base de notre opinion.

OPINION

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation des opérations financières de l'Agence au 31 décembre 2008 et de son bénéfice, de la variation de ses capitaux propres et du flux de trésorerie pour l'exercice considéré selon les procédures des Normes internationales d'information financière.



PricewaterhouseCoopers

Experts-comptables agréés

Nairobi

Le 27 mars 2009

COMPTE DE RÉSULTAT

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

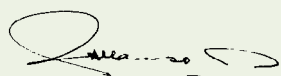
	Notes	2008 \$EU	2007 \$EU
REVENU			
Primes brutes		1 917 125	1 065 473
Primes de réassurance cédées		(899 631)	(539 330)
Variation de provision pour primes non acquises		(262 789)	(312 437)
Primes acquises nettes	5	754 705	213 706
REVENU DES COMMISSIONS			
Revenu des commissions	6	121 352	71 961
Produit des placements	7	2 776 643	2 852 415
Autre bénéfice d'exploitation	8	154 958	41 979
TOTAL DU REVENU		3 807 658	3 180 061
DÉPENSES			
Sinistres survenus	9		
- Bruts		(13 784)	137 971
- Quote-part du réassureur		13 784	(137 971)
Sinistres survenus nets		-	-
Frais d'acquisition	10	56 328	26 792
Frais administratifs	11	3 349 773	2 974 204
Perte/(gain) de change	12	27 221	9 034
Charges financières	13	108 978	43 755
TOTAL DES DÉPENSES		3 542 300	3 053 785
RÉSULTAT NET		265 358	126 276

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2008t

	Notes	2008 \$EU	2007 \$EU
ACTIF			
Balance de caisse et solde en banque		4 199 895	2 030 306
Comptes bancaires de l'ACA	14	79 839 897	7 776 306
Comptes fiduciaires de garantie	14	6 582 828	51 244 463
Soldes d'assurance à recevoir	15	773 782	453 969
Soldes de réassurance à recevoir	16	56 561	66 066
Autres créances et paiements anticipés	17	410 924	658 328
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres	18	50 871	73 112
Quote-part du réassureur des primes non acquises	19	540 747	317 597
Commissions non acquises	20	22 010	30 279
Biens et équipements	21	141 941	61 876
Actif incorporel	22	22 532	16 293
		92 641 988	62 728 595
PASSIF			
Soldes d'assurance exigibles	15	167 367	220 930
Soldes de réassurance exigibles	16	445 612	304 642
Autres montants et charges exigibles	23	311 516	387 153
Provisions techniques sinistres	18	50 871	73 112
Primes non acquises	24	1 018 649	659 676
Commissions de cession non acquises	25	57 056	72 318
Subvention non acquise	26	70 300	-
IDA – Crédit de développement	27	7 866 260	5 642 058
		9 987 631	7 359 889
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	28	86 000 000	46 000 000
Compte primes d'émission	28	441 062	159 762
Réserve générale	29	250 000	250 000
Capital de souscription	30	900 000	14 161 007
Bénéfices réinvestis		(4 936 705)	(5 202 063)
		82 654 357	55 368 706
		92 641 988	62 728 595

Les états financiers présentés de la page 50 à la page 87 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2009 et ont été signés en son nom par :



ISRAEL A. KAMUZORA
Administrateur



PETER M JONES
Directeur général



SINDISO NGWENYA
Administrateur

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Notes	Capital social	Compte primes d'émission	Réserve générale	Capital de souscription	Bénéfices réinvestis	Total
		\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2007		1 300 000	-	250 000	51 244 463	(5 328 339)	47 466 124
Résultat net		-	-	-	-	126 276	126 276
Résultat net reconnu		-	-	-	-	126 276	126 276
Décassement de fonds	30				7 776 306	-	7 776 306
Conversion en capital social	30	44 700 000	-	-	(44 700 000)	-	-
Transfert à la prime d'émission	30	-	159 762	-	(159 762)	-	-
Au 31 décembre 2007		46 000 000	159 762	250 000	14 161 007	(5 202 063)	55 368 706
Au 1er janvier 2008		46 000 000	159 762	250 000	14 161 007	(5 202 063)	55 368 706
Résultat net		-	-	-	-	265 358	265 358
Résultat net reconnu						265 358	265 358
Décassement de fonds	30				27 020 293	-	27 020 293
Conversion en capital social	30	40 000 000	-	-	(40 000 000)	-	-
Transfert à la prime d'émission	30	-	281 300	-	(281 300)	-	-
Au 31 décembre 2008		86 000 000	441 062	250 000	900 000	(4 936 705)	82 654 357

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Notes	2008 \$EU	2007 \$EU
RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS			
Ressources nettes provenant (utilisées pour les) des activités des opérations	31 (a)	464 712	(126 898)
RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de véhicules à moteur et d'équipement	21	(134 572)	(47 275)
Achats d'actifs incorporels	22	(19 547)	(6 473)
Produit sur cession d'équipements		16 457	1 482
Ressources nettes utilisées pour les activités d'investissement		(137 662)	(52 266)
RESSOURCES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Recettes de Crédits de développement de l'IDA	27	2 224 202	331 636
Capital social	30	40 000 000	44 700 000
Prime d'émission	30	281 300	159 762
Ressources nettes provenant des activités de financement		42 505 502	45 191 398
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET VALEURS ASSIMILABLES		42 832 552	45 012 234
ESPÈCES ET VALEURS ASSIMILABLES			
AU 1ER JANVIER		46 890 068	1 877 834
ESPÈCES ET VALEURS ASSIMILABLES			
AU 31 DÉCEMBRE	31 (b)	89 722 620	46 890 068

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(a) Base de préparation

Les états financiers de l'Agence sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans leur préparation sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique en matière de comptabilité, sauf indication contraire dans les règles et méthodes comptables ci-après.

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables essentielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou lorsque les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers, sont présentées dans la Note 2.

(b) Adoption de normes comptables nouvelles et révisées

Interprétations/Normes entrées en vigueur en 2008 :

En 2008, les nouvelles interprétations ci-après sont entrées en vigueur pour la première fois mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de l'Agence :

- Les dispositions du Chapitre 12 du Manuel du Comité d'Interprétation des Normes d'Information Financière Internationales (IFRIC) Relatives aux Accords de concession de service – à compter du 1er janvier 2008
 - Les dispositions du Chapitre 14 du Manuel du Comité d'Interprétation des Normes d'Information Financière Internationales (IFRIC) et du Chapitre 19 du Manuel des Normes Internationales d'Audit (IAS) Relatives au Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligations de financement minimum – à compter du 1er janvier 2008
 - Les dispositions du Chapitre 39 Manuel des Normes Internationales d'Audit (IAS) et du Chapitre 7 du Manuel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) Relatives au Reclassement des instruments financiers – à compter du 1er mai 2008
- Normes, interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur :
- De nouvelles dispositions du Chapitre 8 du Manuel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) Relatives aux Segments opérationnels et de nombreux amendements aux normes existantes et de nouvelles interprétations ont été publiés et entreront en vigueur pour les exercices financiers de l'Agence commençant le ou après le 1er janvier 2009, mais que l'Agence n'avait pas encore adoptés.
- Les Administrateurs ont évalué la pertinence des nouvelles normes et interprétations et des

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

amendements aux normes existantes au titre des opérations de l'ACA et sont d'avis qu'ils n'auront aucune incidence sur les états financiers de l'Agence, sauf en ce qui concerne les amendements des dispositions du Chapitre 1 du Manuel des Normes Internationales d'Audit (IAS) Relatives à la Présentation des états financiers.

(c) Monnaie de fonctionnement et conversion des monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars EU, la monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes de l'Agence.

Les transactions libellées en dollars EU (\$EU) sont comptabilisées dans les états financiers au montant initial dans cette monnaie.

Les transactions libellées en Droits de tirage spéciaux (DTS) sont converties en \$EU au cours croisé du DTS et \$EU aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les transactions en devises étrangères autres que le dollar EU sont converties en \$EU aux cours de change au comptant aux dates des transactions. Les éléments du bilan libellés en monnaies autres que le dollar EU sont convertis en \$EU aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel elles sont enregistrées.

(d) Contrats d'assurance

(i) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance représente un contrat

de protection contre une perte au titre duquel l'assureur s'engage à rembourser le souscripteur en cas de sinistre spécifié. En vertu de ses polices d'assurance, l'ACA remboursera la partie assurée qui en est le bénéficiaire, pour des pertes à hauteur d'un certain pourcentage du montant couvert et en vertu de certaines conditions. Les contrats d'assurance incluent également des cas pour lesquels l'Agence souscrit elle-même à une réassurance, c'est-à-dire qu'elle transfère son risque à des assureurs publics ou privés ; et elle offre de la réassurance, c'est-à-dire qu'elle accepte les risques des assureurs d'origine.

En tant qu'assureur de l'investissement et du crédit, les polices d'assurance émises par l'Agence peuvent, dans l'ensemble, être classés de la manière suivante :

- Assurance/réassurance des investissements couvrant les risques inhérents aux projets d'investissements transfrontaliers et des transactions commerciales (investissement direct étranger, prêts, financement de projets, produits de base, biens mobiles, etc.) ; et
- Assurance/réassurance-crédit qui assure la protection contre le non-paiement par les débiteurs privés et non privés.

Certains des contrats d'assurance émis par l'Agence sont sur le long terme et portent sur de multiples périodes d'informations financières.

(ii) Comptabilisation et évaluation

I. Revenu tiré des primes

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les primes émises brutes ont trait aux contrats directs d'assurance et de réassurance souscrits durant l'année et couvrant une période de douze mois indépendamment du fait que la période se rapporte en totalité ou en partie à un exercice financier ultérieur, à moins que la police ne soit renouvelée pour une période plus courte. Les primes émises brutes sont initialement enregistrées comme non acquises ; leur portion acquise est comptabilisée en revenus. Les primes sont comptabilisées au titre de commissions acquises conformément au rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels. Les primes sont enregistrées en chiffres bruts, y compris les primes cédées aux réassureurs et les commissions payées aux intermédiaires.

Les primes cédées suivent la même approche que pour les contrats directs d'assurance et sont enregistrées en une réduction des primes brutes émises sur la période d'indemnisation, sur base de la structure des risques souscrits. Les commissions sur réassurance cédées et celles qui sont payées aux intermédiaires sont reportées et amorties selon les modalités des contrats d'assurance auxquelles les contrats de réassurance se rapportent.

II. Primes non acquises

La provision pour les primes non acquises comprend la proportion des primes brutes émises qui est estimée acquise pour l'exercice financier suivant, calculée séparément pour chaque contrat d'assurance en utilisant un rendement périodique constant calculé sur la base de l'exposition escomptée aux risques éventuels.

III. Commissions non acquises

Les commissions engagées lors de l'acquisition de nouveaux contrats et du renouvellement de transactions sont différées et amorties selon les modalités des polices auxquelles elles se rapportent. Les commissions non acquises représentent les coûts d'acquisition engagés correspondant aux primes non acquises.

IV. Sinistres survenus et provisions

Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés, les mouvements enregistrés dans les provisions techniques sinistres ayant fait l'objet d'une notification et les provisions constituées au titre de contrats pour lesquels un événement donnant lieu à une déclaration de sinistre est survenu mais non déclaré (SSND).

Les provisions techniques sinistres sont constituées sur la base de la meilleure estimation de l'Agence des sinistres ayant fait l'objet d'une notification, des SSND, et au titre de ses obligations d'assurance et de réassurance. L'Agence enregistre une provision technique sinistres lorsque, à son avis, une perte est probable et le montant de la perte peut être raisonnablement estimé.

Les estimations des indemnisations font l'objet d'une révision périodique. Leur variation est indiquée dans les états financiers pour la période durant laquelle des ajustements sont effectués, et elle est présentée séparément lorsqu'elle est significative. L'Agence est d'avis que les réserves sont adéquates pour couvrir le coût final de toutes les indemnisations.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Cependant, ces réserves sont nécessairement calculées sur la base d'estimations, et il n'existe aucune garantie que l'engagement ultime ne dépassera pas ces estimations.

Aux fins de la présentation des états financiers, les provisions techniques sinistres de l'Agence sont présentées en chiffres bruts, et avant déduction de la réassurance. Partant, elles sont indiquées en chiffres bruts au passif du bilan, tout en créant un poste de réassurance (dénommé « quote-part des réassureurs des provisions techniques sinistres ») au titre de l'actif du bilan.

V. Récupération

Après l'apparition d'une cause de sinistre ou le paiement d'une indemnisation, l'assuré, sur demande de l'Agence, est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables, y compris engager une action en justice, en vue d'obtenir des recouvrements auprès de toute source possible. Toute récupération obtenue par l'assuré ou l'Agence doit être partagée au prorata de leurs intérêts respectifs. Les estimations de récupération sont incluses à titre d'indemnisation dans l'évaluation des provisions techniques sinistres.

VI. Contrats de réassurance

Les contrats conclus par l'Agence avec les réassureurs en vertu desquels elle reçoit une compensation pour les pertes encourues au titre d'un ou plusieurs contrats émis répondant aux critères de classification pour les contrats d'assurance sont classés dans la rubrique des contrats de réassurance détenus. Les contrats d'assurance conclus par l'Agence avec un autre assureur (réassurance active) sont inclus dans

les contrats d'assurance.

Les prestations dont l'Agence est bénéficiaire en vertu des contrats de réassurance détenus sont enregistrées en actifs de réassurance. Ces actifs couvrent la quote-part du réassureur des primes non acquises, les soldes à court terme que doivent les réassureurs, ainsi que des montants à recevoir sur le long terme qui dépendent des sinistres et des prestations attendus des contrats d'assurance réassurés s'y rapportant. Les montants à recevoir dus par les ou à payer aux réassureurs sont évalués conformément aux montants associés aux contrats d'assurance réassurés et aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les obligations liées à la réassurance sont essentiellement constituées des primes exigibles pour les contrats de réassurance et sont comptabilisées dans les charges exigibles à échéance.

L'Agence évalue ses actifs de réassurance pour dépréciation de façon régulière. S'il existe une indication que l'actif de réassurance a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cet actif à hauteur du montant recouvrable. Cette perte de dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

VII. Montants à recevoir et exigibles se rapportant à l'assurance

Les montants à recevoir et exigibles sont enregistrés lorsqu'ils sont dus. Ceux-ci incluent les sommes dues aux et par les agents, les courtiers et les souscripteurs de contrats d'assurance.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

S'il existe une indication que la prime d'assurance à recevoir a souffert d'une perte de dépréciation, l'Agence réduit la valeur comptable de cette prime en conséquence et comptabilise cette perte de dépréciation dans le compte de résultat.

Les primes émises brutes sont enregistrées sur la base de la durée des contrats qui débute durant la période de présentation de l'information financière.

Une durée de contrat se réfère à une période identifiable (qui fait partie de la durée de la police d'assurance) durant laquelle l'ACA continue de fournir une couverture en échange de primes payées par le souscripteur. La durée du contrat est normalement annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

(e) Comptabilisation de revenus divers

Les commissions de courtage sont comptabilisées en résultat durant la période où elles sont reçues. Le revenu provenant des intérêts est comptabilisé en fonction du temps écoulé, qui prend en compte le rendement effectif tiré de l'actif.

Les subventions sont comptabilisées en résultat au moment où les charges connexes ou remboursables sont payées ou dues.

(f) Espèces et valeurs assimilables

Aux fins du tableau de flux de trésorerie, les espèces et valeurs assimilables incluent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en montants nets disponibles et avec une échéance initiale de douze mois ou moins à compter de la date de placement.

(g) Impôts

Conformément aux dispositions du Traité de l'ACA, l'Agence et ses avoirs sont exemptés de toute forme directe ou indirecte d'impôts par ses États membres.

(h) Biens et équipements et leur amortissement

Les biens et les équipements sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition après déduction de l'amortissement cumulé. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat direct et les frais connexes, notamment de fret, d'assurance et d'installation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou enregistrés comme un actif séparé, selon le cas, seulement quand il est probable que des avantages économiques futurs liés à l'élément d'actif reviendront à l'Agence et le coût de ce dernier peut être mesuré d'une façon fiable. Tous les autres coûts, réparations et entretien sont imputés au compte de résultat pendant l'exercice financier où ils sont engagés.

L'amortissement des biens et des équipements est calculé selon le mode linéaire par référence à leurs durées probables d'utilisation aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	25 % ;
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3% ;
Autre équipement de bureau	20 % ; et
Meubles et garnitures	20 %.

Les équipements d'une valeur durable dont le coût initial d'acquisition est inférieur à 300 \$EU sont capitalisés mais sont amortis en totalité durant l'année de leur acquisition.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les gains et pertes résultant des aliénations sont déterminés par une comparaison du produit avec la valeur comptable des actifs et sont enregistrés dans les autres bénéfices d'exploitation pour le revenu et en frais administratifs pour les pertes. Les frais de réparation et d'entretien sont enregistrés en résultat durant l'exercice où ils sont engagés.

(i) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le coût des logiciels informatiques achetés.

Les dépenses engagées pour l'acquisition des logiciels informatiques sont capitalisées et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3%.

Les coûts associés au développement ou à la mise à jour de logiciels informatiques sont comptabilisés dans les dépenses lorsqu'ils sont engagés et ne sont capitalisés que lorsqu'ils accroissent les avantages économiques futurs matérialisés dans l'actif spécifique auquel ils se rapportent. Les coûts de développement de logiciels comptabilisés en actifs sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire au taux annuel de 33 1/3%.

j) Instruments financiers

Comptabilisation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont enregistrés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle l'Agence s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Évaluation

Les instruments financiers sont au départ mesurés

suivant leur valeur actuelle plus les coûts de transaction.

L'évaluation ultérieure des divers éléments des instruments financiers détenus par l'Agence au 31 décembre 2008 est présentée ci-après :

- (i) Créances commerciales et autres créances
Elles sont enregistrées au coût non amorti.
- (ii) Espèces et valeurs assimilables
Elles sont évaluées au coût historique.
- (iii) Dettes commerciales et autres dettes
Elles sont enregistrées au coût non amorti.

(iv) Compensation

Les éléments du bilan sont contrebalancés et le montant net est enregistré au bilan lorsque la compagnie dispose du droit ayant force exécutoire d'annuler les montants comptabilisés, et a l'intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, ou de réaliser l'actif et acquitter la dette simultanément.

(k) Dépréciation des actifs

L'Agence passe en revue, à chaque date du bilan, les biens, les équipements et les actifs incorporels. Lorsqu'il existe une indication qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation, l'Agence fait une estimation du montant recouvrable de l'actif. Lorsque le montant comptabilisé d'un actif excède le montant à recouvrer, on considère que l'actif fait l'objet d'une réduction de sa valeur à hauteur du montant recouvrable.

Pour les créances, l'Agence met en place une provision relative à la dépréciation lorsqu'il existe une indication objective qu'elle ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus selon

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

les termes originaux des créances pertinentes.

Les pertes de dépréciation sont comptabilisées dans le compte du résultat pour la période durant laquelle elles ont eu lieu.

(l) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, net des coûts de transaction encourus, et ils sont libellés par la suite à un coût amorti.

(m) Avantages sociaux du personnel

(i) Obligations liées aux prestations de pension
L'Agence administre un Fonds de prévoyance du personnel en vertu duquel un employé peut soit décider de disposer d'un instrument de retraite/ fonds de prévoyance de son choix, soit adhérer au régime de placement en Fonds de prévoyance du personnel de l'Agence. Les actifs de ces Fonds sont détenus et administrés séparément des avoirs de l'Agence.

Tous les Fonds sont pleinement financés par les contributions versées par l'Agence et les employés, la contribution mensuelle de cette dernière étant limitée à un plafond de 14 % du salaire de base des employés. L'ACA n'a pas d'obligations légales ou implicites de verser des contributions supplémentaires à ces régimes.

Les obligations de l'Agence au titre de ces Fonds sont enregistrées en compte de résultat à la date d'échéance.

(ii) Autres avantages

L'obligation monétaire estimative liée aux droits des employés acquis au titre de

leur congé annuel à la date du bilan est comptabilisée comme une charge courue.

(n) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'Agence a une obligation actuelle, juridique ou implicite découlant d'un événement antérieur, et qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera requise pour honorer l'obligation, et qu'on puisse faire une estimation fiable du montant de cette obligation. Lorsque l'effet d'escompte de la valeur actuelle est significatif, les provisions sont ajustées pour refléter la valeur temporelle du numéraire.

Lorsque l'Agence attend qu'une provision soit remboursée, le remboursement est enregistré comme un actif séparé, mais uniquement lorsque le remboursement est pratiquement certain.

2. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Le domaine que la Direction considère comme le plus crucial en ce qui concerne l'application des estimations et des hypothèses est la constitution de ses provisions techniques sinistres. Celles-ci sont calculées sur la base de paramètres spécifiques aux contrats. Un sommaire détaillé de la politique de constitution des provisions pour sinistres est donné dans la note 1 (d) (ii) IV.

3. GESTION DES RISQUES

Les activités de l'Agence l'exposent à une variété de risques économiques et commerciaux, ainsi qu'à des risques politiques et de crédit concernant ses assurés, risques inhérents à la souscription de ces assurances. L'ACA est en train d'élaborer, pour l'ensemble de l'entreprise, une capacité à

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

reconnaître, analyser, évaluer, atténuer et gérer les risques essentiels auxquels est confrontée l'organisation.

Le Cadre de référence en matière de gestion des risques de l'entreprise à l'Agence a été élaboré et sera mis en œuvre au cours de la première moitié de 2009, conformément aux procédures de contrôle interne « COSO », et il servira de fondement aux activités de gestion des risques de l'Agence. Il intègrera une gestion et une politique vigoureuses en matière de risques, une définition précise de la tolérance aux risques, des rôles clairs dans la gestion des risques de l'entreprise, une évaluation rigoureuse des risques et des processus décisionnels en matière d'atténuation des risques, ainsi que la communication régulière des indicateurs de risques fondamentaux.

En attendant la mise en œuvre pleine et entière d'un cadre de référence pour la gestion des risques valable pour toute l'Agence, le programme global de gestion des risques de l'ACA a été axé sur l'identification et la gestion de risques et s'est attaché à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur la performance financière de l'Agence à travers la définition de limites aux risques liés aux souscriptions, le recours efficace à la réassurance, des politiques de crédit régies par la prise en compte des risques des contreparties et des critères définis pour l'approbation des intermédiaires et des réassureurs. Des directives relatives aux investissements en accord avec les meilleures pratiques du marché sont appliquées afin de gérer les contreparties, le type et la teneur de l'investissement et le risque de liquidité, et elles visent à optimiser le rendement tout en s'assurant

que les capitaux des investissements ne courent pas le risque de subir des pertes ou des dépréciations.

(a) Le risque d'assurance

Les polices d'assurance souscrites par l'Agence impliquent la possibilité d'événements affectant les contrats d'assurance et, en conséquence, une incertitude quant au montant et au moment de la survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur des crédits et de l'investissement. Dans ce contexte, elle a mis en place des cadres et des processus de gestion des souscriptions, conçus de manière à assurer une identification, une évaluation, un contrôle, une atténuation, un partage et un suivi efficaces des risques inhérents à ses activités de souscription, notamment les éléments suivants :

- Des évaluations des pays ;
- Le recours à l'analyse des risques liés au portefeuille ;
- Une évaluation prudente des risques de crédit et de souscription s'adressant à des acheteurs ou des débiteurs assurés individuels ;
- Une évaluation technique globale et une estimation exhaustive des risques de contrats eu égard aux risques politiques ; et
- La souscription d'une réassurance.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'Agence fixe des limites par produits, pays, projets, industries/secteurs et débiteurs. Le tableau ci-après présente la concentration du passif éventuel par catégories d'opérations, pays et secteurs, en tenant compte des sommes maximales assurées selon les modalités des polices d'assurance en vigueur au 31 décembre de chaque année.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Somme maximale assurée par catégories de risque

	Brute 2008 \$EU	Brute 2007 \$EU	Nett 2008 \$EU	Nett 2007 \$EU
Assurance investissement	95,893,512	54,072,594	59,788,166	36,572,594
Assurance crédit	17,099,759	6,681,988	8,389,904	-
Total	112,993,271	60,754,582	68,178,070	36,572,594

Somme maximale assurée par pays

Burundi	3 750 000	6 890 000	3 750 000	6 890 000
Kenya	37 766 836	5 770 738	25 161 490	5 770 738
Madagascar	-	-	-	-
Malawi	120 000	225 000	120 000	225 000
Ouganda	25 000 000	25 000 000	7 500 000	7 500 000
RDC	21 671 913	7 153 255	13 921 913	7 153 255
Rwanda	-	-	-	-
Tanzanie	3 637 043	3 637 043	3 637 043	3 637 043
Zambie	9 447 720	5 396 558	9 447 720	5 396 558
Autres*	11 599 759	6 681 988	4 639 904	-
Total	112 993 271	60 754 582	68 178 070	36 572 594

*Il s'agit d'une transaction à court terme avec l'OMC. La répartition géographique des limites de crédits globales approuvées par l'Agence pour les clients des assurés est indiquée dans le tableau ci-après.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Limites de crédit par pays

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Afrique du Sud	736 000	51 000
Allemagne	515 000	1 154 796
Australie	170 000	65 000
Autriche	70 000	30 000
Bahreïn	30 000	-
Belgique	199 000	29 414
Chine	55 000	-
É-A-U (Dubai)	223 000	30 000
Espagne	-	14 707
France	337 000	95 000
Israël	60 000	25 000
Italie	192 000	205 000
Japon	155 000	50 000
Kenya	10 154 000	4 250 000
Mozambique	50 000	150 000
Norvège	220 000	101 000
Nouvelle Zélande	52 000	100 000
Oman	40 000	-
Ouganda	1 250 000	100 000
Pays-Bas	401 000	168 242
Portugal	135 000	105 000
Royaume-Uni	9 850 000	387 853
Rwanda	51 000	-
Suède	140 000	40 000
Suisse	175 000	318 000
Tanzanie	1 250 000	1 125 000
Etats-Unis d'Amérique (USA)	920 000	595 000
Total des limites de crédit	27 430 000	9 190 012
Ajustements pour les risques multi-pays	(15 830 243)	(5 762 968)
Exposition brute totale	11 599 759	6 681 988

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Somme maximale assurée par secteurs

	Brute 2008	Brute 2007	Nette 2008	Nette 2007
Mines	14 044 943	-	8 044 943	-
Infrastructure	7 006 647	-	14 861 988	-
Services	14 773 622	1 132 933	8 951 627	225 000
Énergie	5 000 000	3 333 334	7 500 000	3 333 334
Agro-industrie	8 045 696	3 363 334	7 006 647	-
Construction	8 951 627	8 159 578	5 000 000	8 159 578
Fabrication	10 370 318	9 797 764	3 218 279	7 387 043
TIC	19 800 418	9 967 639	8 580 353	9 967 639
Tourisme	25 000 000	25 000 000	5 014 233	7 500 000
Total	112 993 271	60 754 582	68 178 070	36 572 594

Le montant maximum du passif éventuel de l'Agence en rapport avec les polices d'assurance émises en date du 31 décembre 2008 totalise 112 993 271 \$EU (31 décembre 2007 – 60 754 582 \$EU). Le montant maximum du passif éventuel est constitué par la valeur maximale des sinistres éventuels censés découler des risques couverts par l'Agence.

(b) Le risque financier

L'Agence est exposée à la volatilité des marchés, ce qui a une incidence sur la valeur de ses actifs financiers, ses engagements financiers, ses actifs de réassurance, ses obligations liées aux contrats d'assurance et les taux d'intérêt. Les risques financiers auxquels est exposée l'Agence sont liés au marché (les risques de change et de taux d'intérêt sur les investissements), au crédit et à la liquidité. La gestion de ces risques est fondée sur des politiques approuvées par le Conseil d'administration.

(i) Le risque lié au marché

I. Le risque de change :

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'Agence est le dollar EU. Le risque de change (lié au dollar EU) découle des transactions commerciales, de l'actif et du passif et des investissements nets en opérations en devises de l'Agence qui sont

effectuées ou comptabilisées en d'autres monnaies, en particulier l'euro, la livre sterling et le shilling kenyan. L'Agence détient la majorité de ses actifs et effectue la majorité de ses transactions en dollars EU pour réduire au minimum son exposition au risque de change. En outre, elle a un solde en banque en devises étrangères appropriées afin de gérer l'exposition monétaire découlant des passifs libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2008, l'actif et le passif de l'Agence à hauteur de 0,88 % et 4,32 % respectivement étaient libellés en devises autres que le dollar EU ; ainsi, l'on s'attend à voir le risque de change comporter une incidence minimale sur le revenu net.

II. Le risque lié au taux d'intérêt sur les flux de trésorerie :

Le passif financier de l'Agence en rapport avec le taux d'intérêt est constitué d'un prêt à long terme de l'AID et d'un découvert bancaire. Le taux d'intérêt sur le prêt à long terme est fixe et l'Agence n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. Le taux d'intérêt sur le découvert est variable, mais l'exposition au risque du taux d'intérêt qui en découle sur les flux de trésorerie n'a pas d'incidence matérielle sur le revenu net de l'Agence.

(ii) Le risque de crédit

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'Agence est exposée au risque de crédit lié au fait qu'une contrepartie serait dans l'incapacité de lui payer son dû, en totalité, à la date d'échéance. Les risques de crédit majeurs résultent de montants à recevoir découlant de polices d'assurance et de réassurance ainsi que d'autres créances.

Le risque de crédit résulte aussi des espèces et valeurs assimilables de l'Agence détenus auprès d'institutions financières. Celles-ci sont tenues de disposer d'une notation minimale de solidité financière comme suit :

Moody's : notation pour émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis : Aa3 ; notation pour émission de polices d'assurance à court terme : P1

Standard & Poor's : notation pour émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis : AA- ; notation pour émission de polices d'assurance à court terme : A1

Fitch Ratings : notation pour émission de polices d'assurance pour d'importants risques non garantis : AA- ; notation de dépôts bancaires à court terme : A1+ ou son équivalent le plus proche.

L'Agence gère le niveau du risque de crédit en fixant des limites à son exposition en faveur d'une unique contrepartie ; ces limites font l'objet d'une revue régulière. Elle dispose également de mécanismes de contrôle des modifications concernant le risque de défaillance de la part des contreparties individuelles.

La réassurance est utilisée pour gérer le risque d'assurance de l'Agence. Cependant, la réassurance n'exonère pas l'ACA de sa responsabilité en tant qu'assureur d'origine. Si un réassureur ne rembourse pas un sinistre pour quelque raison que ce soit, l'Agence demeure responsable pour le paiement en totalité de ce sinistre au détenteur de la police d'assurance. La solidité financière des réassureurs est évaluée à travers des revues régulières, y compris la propre analyse de l'Agence, leur notation financière publique par une agence de notation internationale reconnue. Tous les réassureurs auprès desquels l'Agence a réassuré ses contrats d'assurance doivent avoir au moins deux notations de solidité financière, avec les notations minimales suivantes :

Moody's, Standard & Poor's ou Fitch A
A.M. Best A-

Exposition maximale au risque de crédit

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Solde des comptes de trésorerie	4 195 694	2 028 664
Comptes bancaires de l'ACA	79 839 897	7 776 306
Comptes fiduciaires de garantie	6 582 828	51 244 463
Soldes d'assurance à recevoir	773 782	453 969
Soldes de réassurance à recevoir	56 561	66 066
Quote-part des réassureurs de la provision pour sinistres	50 871	73 112
Autres créances et paiements anticipés	410 924	658 328
Total	91 910 557	62 300 908

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Aucun des éléments d'actif ci-dessus n'est grevé par un nantissement. Tous les montants à recevoir sont à jour selon les conditions de paiement convenues, et aucune créance n'a fait l'objet de renégociation des modalités.

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit par l'impossibilité, par l'Agence, d'honorer ses engagements financiers à la date d'échéance.

L'Agence est exposée à des appels de fonds réguliers

sur ses disponibilités pour le règlement des sinistres déclarés et d'autres charges administratives, et elle détient des ressources de trésorerie immédiatement disponibles pour la couverture de tous ces besoins.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs non actualisées des flux de trésorerie payables par l'Agence aux termes de ses responsabilités financières concernant les échéances contractuelles restantes à la date du bilan, aussi bien que l'échéance contractuelle des actifs de l'Agence :

Risque de liquidité 2007

Au 31 décembre 2007	Jusqu'à 1 mois \$EU	1-3 mois \$EU	3-12 mois \$EU	1-5 ans \$EU	Plus de 5 ans \$EU	Total \$EU
Passif						
Soldes d'assurance exigibles	156 432	20 884	43 614			220 930
Soldes de réassurance exigibles		165 208	139 434			304 642
Autres montants et charges à payer	225 548	36 516	125 089			387 153
Provisions techniques sinistres		73 112				73 112
AID – Crédit de développement				112 841	5 529 217	5 642 058
Total	381 980	295 720	308 137	112 841	5 529 217	6 627 895
Actif						
Espèces et valeurs assimilables	2 030 306					2 030 306
Comptes bancaires de l'ACA		7 776 306				7 776 306
Comptes fiduciaires de garantie		37 083 456	14 161 007			51 244 463
Soldes d'assurance à recevoir	104 700	337 339	11 930			453 969
Soldes de réassurance à recevoir		24 236	41 830			66 066
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres		73 112				73 112
Autres créances et paiements anticipés	425 092	58 796	14 533	159 907		658 328
Total	2 560 098	45 353 245	14 229 300	159 907		62 302 550

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de liquidité 2008

Au 31 décembre 2008	Jusqu'à 1 mois \$EU	1-3 mois \$EU	3-12 mois \$EU	1-5 ans \$EU	Plus de 5 ans \$EU	Total \$EU
Passif						
Soldes d'assurance exigibles	56 711	87 493	23 163	-	-	167 367
Soldes de réassurance exigibles	36 831	110 879	297 901			445 611
Autres montants et charges à payer	135 721	54 757	121 039			311 517
Provisions techniques sinistres			50 871			50 871
Subvention non acquise			70 300			70 300
AID - Crédit de développement				464 662	7 401 598	7 886 260
Total	229 263	253 129	563 274	464 662	7 401 598	8 911 926
Actif						
Espèces et valeurs assimilables	1 108 034	1 466 372	1 625 489			4 199 895
Comptes bancaires de l'ACA	12 133 895	28 668 312	39 037 690			79 839 897
Comptes fiduciaires de garantie		6 582 828				6 582 828
Soldes d'assurance à recevoir	189 400	202 831	381 551			773 782
Soldes de réassurance à recevoir	4 379	14 460	37 722			56 561
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres			50 871			50 871
Autres créances et paiements anticipés	137 550	64 525	208 849			410 924
Total	13 573 258	36 999 328	41 342 172			91 914 758

(c) Le risque commercial

L'Agence est confrontée à une variété de risques commerciaux découlant de l'exercice de ses activités commerciales de société d'assurances : la perte d'actionnaires ; l'incapacité d'attirer de nouveaux actionnaires ; la concurrence d'autres assureurs ; une baisse de sa notation financière ; la récession ; la perte de la confiance des actionnaires, des parties prenantes ou des clients ; et la perte de la réputation en affaires. Ces risques sont gérés, dans la mesure du possible, au moyen de processus rigoureux et stratégiques de prise de décision et d'administration, d'une communication ouverte avec les membres et les parties prenantes, et de pratiques commerciales qui s'inspirent de

la déontologie et de la transparence. Les risques commerciaux seront assignés aux partenaires qui en sont originaires, et ils seront gérés selon le Cadre de référence et processus pour la gestion des risques de l'entreprise à l'Agence lorsque ce cadre sera mis en place en 2009.

(d) Le risque opérationnel

Les opérations physiques de l'Agence sont exposées à l'éventualité d'un certain nombre d'incidents préjudiciables : la perte ou l'endommagement des équipements, des locaux et la destruction des données ; la fraude ; les poursuites judiciaires ; et l'inefficacité des systèmes, de la technologie et des procédures.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

3. GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'Agence atténuera de tels risques à travers la mise en place et le renforcement de contrôles internes ; la sécurité informatique et physique ; l'assurance ; un plan de continuité des opérations ; la prévention des pertes ; la sauvegarde des données et des systèmes informatiques ; l'entretien des équipements à titre préventif ; ainsi que la mise à jour permanente de la technologie et des systèmes.

(e) Le risque lié à l'organisation

Dans la poursuite de ses objectifs, l'Agence est confrontée à une variété de risques liés à l'organisation, notamment ceux qui découlent de la productivité, du bien-être et de la rotation de ses ressources humaines. Les autres risques incluent l'incapacité de l'Agence à assurer à la

fois un leadership et une gestion efficaces de ces ressources humaines et une gouvernance adéquate de l'entreprise. Les risques liés à l'organisation sont activement pris en charge à travers le renforcement et l'application des politiques, des procédures et des règlements de l'Agence, la formation du personnel, et des activités destinées à consolider l'esprit d'équipe. En outre, l'Agence évalue en permanence ses procédures à l'aune des meilleures pratiques du marché, et elle s'attelle aux domaines nécessitant des améliorations. La mise en place, en 2009, d'un Cadre de référence et processus pour la gestion des risques de l'entreprise en accord avec le modèle COSO représentera un exemple d'adoption d'une solution conforme aux meilleures pratiques du marché dans le domaine de la gestion des risques.

4. GESTION DU CAPITAL

La structure financière de l'Agence comprend le capital actions autorisé, les réserves, le capital de souscription et les bénéfices réinvestis.

Le tableau ci-après montre le capital qui est géré par l'Agence :

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Capital social	86 000 000	46 000 000
Compte primes d'émission	441 062	159 762
Réserve générale	250 000	250 000
Capital de souscription	900 000	14 161 007
Bénéfices réinvestis	(4 936 705)	(5 202 063)
Total	82 654 357	55 368 706

Avant 2007, la structure financière de l'Agence consistait en :

- (a) un capital social variable fondé sur un capital social initial autorisé de 4 000 000 \$EU, divisé en 40 actions d'une valeur nominale de 100 000 \$EU chacune, auxquelles les membres pouvaient souscrire;
- (b) un capital de souscription fourni par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté

des fonds en DTS auprès de l'Association internationale de développement (crédits AID). Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'AID et les États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun des États membres africains. Le total des crédits offerts par l'IDA s'élevait à 94 093 500 DTS (138 230 942 \$EU).

- (c) bénéfices réinvestis.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

4. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Suite à la restructuration juridico-financière de l'ACA, les capitaux de souscription décrits dans le paragraphe (b) ci-dessus doivent être échangés en actions dans le capital social de l'Agence, et tout décaissement futur au titre de l'Accord de crédit de développement amendé pour chaque État membre africain sera utilisé pour souscrire des actions ordinaires additionnelles dans le capital social de l'Agence. La restructuration financière est effectuée en phases par le décaissement des crédits de l'IDA à chaque État membre africain en 3 tranches (qui sont toutes, y compris la tranche actuelle, converties en capital social ordinaire), de la façon suivante :

- (i) un décaissement immédiat, de façon à ce que 64 pour cent du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre ait été déboursé, d'où un capital libéré d'environ 87 millions \$EU ; suivi de
- (ii) deux décaissements supplémentaires de 18 pour cent du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre, liés aux besoins de capital de l'ACA calculés suivant la formule pour le Capital requis. Suivant cette dernière, lorsque le capital requis a atteint 80 millions \$EU, le deuxième décaissement de 18 pour cent est effectué (d'où un capital libéré d'environ 110 millions \$EU), et lorsque le capital requis a atteint 120 millions \$EU, le troisième et dernier décaissement de 18 pour cent est effectué (portant le capital libéré à environ 140 millions \$EU) ; et
- (iii) en outre, tous fonds non utilisés constituent un capital potentiel engagé et sont donc disponibles pour décaissement immédiat

dans le cas peu probable où l'ACA subirait des pertes telles que son Capital requis ne serait plus suffisant pour la poursuite de la souscription de nouveaux contrats d'assurance sans le décaissement total du capital restant.

Les deux décaissements futurs sont considérés comme un capital potentiel engagé.

Le Capital requis est calculé en utilisant la formule suivante :

- (i) 43 % de la taille du risque de l'ACA, moins le montant de la valeur de toutes polices existantes garanties par nantissement en espèces ; plus
- (ii) 4 % du montant de toute réassurance souscrite par l'ACA ; plus
- (iii) Le montant de tout nantissement en espèces en cours.

Au 31 décembre 2008, le décaissement de 64 pour cent du crédit consenti par l'IDA à chaque État membre comme décrit à l'alinéa (i) ci-dessus avait été effectué pour le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Les fonds pour Madagascar avaient été déboursés en totalité avant la restructuration juridico-financière. Seule la conversion de Madagascar doit encore être déclarée en vigueur par l'IDA, ce pays ayant signé son Accord de crédit de développement amendé avec l'IDA le 25 septembre 2008 et l'Accord de participation amendé avec l'ACA après la fin de l'exercice, le 12 janvier 2009.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

4. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

La situation du capital de l'Agence avant et après les divers décaissements effectués ou prévus ainsi que la conversion connexe du capital de souscription existant en capitaux propres, est montrée ci-après :

Décaissements effectués ou prévus

Pays membres au 31 décembre 2008	Total décaissé au départ* \$EU	Total décaissé au 31.12.08 \$EU	64 % \$EU	82% of the Credit \$EU	100% of the Credit \$EU
Burundi**	9 583 456	9 583 456	9 583 456	12 311 896	15 316 456
RD Congo	2 636 007	7 036 530	7 036 530	9 072 330	11 108 130
Kenya	12 500 000	17 373 090	17 373 090	22 820 610	28 268 130
Madagascar***	900 000	900 000	900,000	900 000	900 000
Malawi	3 750 000	10 692 384	10 692 384	13 949 664	17 206 944
Rwanda	1 875 000	5 437 686	5 437 686	7 066 326	8 694 966
Tanzanie	7 500 000	10 403 216	10 403 216	13 644 977	16 902 257
Ouganda	5 000 000	14 232 452	14 232 452	18 584 852	22 937 252
Zambie	7 500 000	10 382 248	10 382 248	13 639 528	16 896 808
	51 244 463	86 041 062	86 041 062	111 990 183	138 230 943
Initial Capital Stock	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Total Capital Stock	52 544 463	87 341 062	87 341 062	113 290 183	139 530 943

* Total décaissé avant que les ACD amendés ne soient déclarés en vigueur.

** Le crédit pour le Burundi était déjà décaissé à 64 % le jour où l'AID a déclaré en vigueur son ACD amendé.

*** Le crédit pour Madagascar a été entièrement décaissé.

Les montants indiqués ci-dessus en dollars EU en rapport avec les deux décaissements à venir, qui vont porter le total décaissé respectivement à 82 % et 100 % (à l'exclusion de Madagascar qui a déjà bénéficié d'un décaissement à 100 %), sont sujets à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le dollar EU qui sera applicable aux dates réelles des décaissements.

Le capital potentiel engagé de l'Agence au 31 décembre 2008 était de 53 089 880

\$EU (31 décembre 2007 : 79 150 124 \$EU). Ce montant est sujet à des variations suivant le taux de change réel entre le DTS et le dollar EU qui sera applicable aux dates réelles de tous les décaissements à venir.

Dans sa gestion du capital de l'Agence, la direction vise à avoir des fonds suffisants pour couvrir les pertes prévues et imprévues liées aux sinistres ainsi que les opérations en cours. Le niveau d'adéquation du capital de l'Agence est mesuré en termes de Capital requis calculé tel que décrit ci-haut.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

4. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Le tableau ci-dessous montre le niveau actuel du Capital requis et la valeur des sinistres éventuels pouvant découler des risques couverts par l'Agence :

	2008 \$EU	2007 \$EU
Exposition brute	112 993 272	60 754 582
Exposition nette	68 178 070	36 572 594
Capital requis	34 348 390	25 828 168
Capitaux propres	82 654 357	55 368 706

5. PRIMES PROVENANT DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTION

	2008 US\$	2007 US\$
Primes brutes générées au courant de l'année		
- Risque politique	1 517 132	867 075
- Risque de crédit	399 993	198 398
Total	1 917 125	1 065 473
Primes de réassurance cédées		
- Risque politique	(682 885)	(340 932)
- Risque de crédit	(216 746)	(198 398)
Total	(899 631)	(539 330)
Variation de provision pour primes non acquises		
- Risque politique	(189 408)	(312 437)
- Risque de crédit	(73 381)	-
Total	(262 789)	(312 437)
Primes acquises nettes		
- Risque politique	644 839	213 706
- Risque de crédit	109 866	-
Total	754 705	213 706

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

6. REVENU DES COMMISSIONS

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	121 881	114 990
Variation de provision pour commissions non acquises	(529)	(43 029)
Commissions acquises imputées au revenu	121 352	71 961

7. PRODUIT DES PLACEMENTS

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Intérêts sur les comptes à vue et les comptes à terme	2 776 643	2 852 415

8. AUTRE BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

	2008	2007
	US\$	US\$
Subvention*	139,389	41,940
Produit sur aliénation d'équipements	12,862	-
Frais de recouvrement des créances	-	-
Divers	2,707	39
Total	154,958	41,979

*La subvention a trait au financement fourni par les bailleurs de fonds pour la création et le fonctionnement de bureaux de souscription dans des États membres africains de l'ACA. À ce jour, un bureau a été ouvert en Ouganda (avec l'appui de la PSFU, la « Fondation pour le secteur privé -Ouganda ») et en Zambie (sur financement de l'UE et de USAID). Chaque subvention est administrée sur base des modalités du bailleur de fonds concerné.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

9. SINISTRES SURVENUS

L'analyse des sinistres survenus se présente comme suit :

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Sinistres bruts déclarés et réglés	-	64 859
Provisions techniques sinistres	-	73 112
Libération de provisions techniques sinistres	(13 784)	-
Total des indemnisations brutes	(13 784)	137 971
Recouvrement de réassurance	13 784	(137 971)
Sinistres survenus nets	-	-

10. FRAIS D'ACQUISITION

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Frais d'acquisition annuels découlant des polices émises au courant de l'année	58 844	52 188
Variation des frais d'acquisition non acquis	(2 516)	(25 396)
Frais d'acquisition imputés au revenu	56 328	26 792

11. FRAIS ADMINISTRATIFS

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Les frais administratifs comprennent les éléments suivants :		
Coûts liés au personnel	1 903 976	1 647 112
Contribution à la caisse de prévoyance	200 370	179 036
Frais administratifs généraux	444 793	326 222
Frais de conseil	143 235	274 332
Amortissement des équipements	53 894	26 239
Coûts des voyages	174 393	149 750
Frais de recrutement	114 760	93 834
Assemblée générale annuelle	68 514	63 611
Frais du Conseil d'administration	75 701	55 474
Frais de marketing	159 811	149 157
Amortissement des actifs incorporels	10 326	9 437
Total	3 349 773	2 974 204

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

12. PERTE/(GAIN) DE CHANGE

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Pertes/ (gains) de change autres que sur les espèces et valeurs assimilables	27 221	9 034

13. CHARGES FINANCIÈRES

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Commissions d'engagement dues à l'AID	6 023	8 241
Frais de gestion dus à l'AID	60 135	41 146
Intérêts sur découvert bancaire	609	410
Pertes/(gains) de change sur les espèces et valeurs assimilables	42 211	(6 042)
	108 978	43 755

14. COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET COMPTES BANCAIRES DE L'ACA

Conformément aux Accords de crédit de développement (ACD) initiaux entre l'AID et les États membres africains et aux Accords de participation initiaux entre l'Agence et chacun des États membres africains, les Comptes fiduciaires de garantie ont été utilisés pour garder le produit du crédit retiré par l'Agence et utilisé aux seules fins de la Facilité d'assurance et de la fourniture de Contrats d'assurance. Suite à la mise au point de la restructuration juridico-financière de l'Agence et à la déclaration d'entrée en vigueur des ACD amendés pour les États membres africains appropriés, le produit des crédits a été converti en capital social de l'ACA, à l'exception de Madagascar (voir ci-après). Les retraits actuels et futurs dans le cadre de ces crédits ont été transférés des Comptes fiduciaires de garantie ou versés directement par l'AID dans les Comptes bancaires de l'ACA. Voir notes 28 et 30.

Pendant l'exercice 2008, les ACD amendés du Malawi, de l'Ouganda, de la RDC, du Rwanda et de la Tanzanie ont été déclarés en vigueur par l'IDA.

Ainsi, les montants déjà versés antérieurement dans les Comptes fiduciaires de garantie pour ces pays ont été transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA. Les ACD amendés pour le Burundi, le Kenya et la Zambie avaient été déclarés en vigueur le 31 décembre 2007, mais les fonds dans les Comptes fiduciaires de garantie de ces pays n'ont été transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA qu'en 2008. Le solde dans le Compte fiduciaire de garantie représente ainsi les fonds décaissés pour Madagascar, dont l'ACD amendé n'a pas encore été déclaré en vigueur, et les fonds retenus comme nantissement en espèces pour deux polices courantes émises dans le cadre de la structure financière antérieure. Ces fonds seront libérés et transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA à l'expiration desdites polices ou si un accord est conclu auparavant avec les assurés pour renoncer au nantissement en espèces.

En outre, les montants nécessaires pour porter le montant global des fonds retirés à 64 % du crédit de chaque État membre africain ont été décaissés.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

14. COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET COMPTES BANCAIRES DE L'ACA (SUITE)

La situation des Comptes fiduciaires de garantie et des Comptes bancaires de l'ACA au 31 décembre 2008 est indiquée ci-après.

Comptes fiduciaires de garantie

	2008	2007
États membres africains	\$EU	\$EU
Burundi	3 750 000	9 583 456
Kenya		12 500 000
Madagascar	900 000	900 000
Malawi		3 750 000
Ouganda		5 000 000
RDC		2 636 007
Rwanda		1 875 000
Tanzanie	1 932 828	7 500 000
Zambie		7 500 000
TOTAL	6 582 828	51 244 463

Comptes bancaires de l'ACA

	2008	2007
États membres africains	\$EU	\$EU
Burundi	5 833 456	-
Kenya	17 373 090	4 873 090
Madagascar	-	-
Malawi	10 692 384	-
Ouganda	14 232 452	-
RDC	7 036 530	-
Rwanda	5 437 686	-
Tanzanie	8 470 388	2 903 216
Zambie	10 382 248	-
Contribution initiale au capital	381 663	-
TOTAL	79 839 897	7 776 306

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

15. SOLDES DES ASSURANCES

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Montants à recevoir – primes dues par les assurés	773 782	453 969
Montants à payer – dépôts de primes	167 367	220 930

16. SOLDES DE RÉASSURANCE

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Montants à recevoir – Commissions de cession dues par les réassureurs	56 561	66 066
Montants à payer – primes cédées dues aux réassureurs	445 612	304 642

17. AUTRES CRÉANCES ET PAIEMENTS ANTICIPÉS

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Paiements anticipés	175 457	167 550
Dépôts	25 819	28 343
Montants à recevoir du personnel	38 601	37 243
Remboursements de subventions	121 064	41 940
Remboursement de crédits AID	-	331 636
Autres montants à recevoir	49 983	51 616
	410 924	658 328

Un montant de 44 206 \$EU (31 378 euros), qui est dû par l'Union européenne, a été inclus dans les autres montants à recevoir.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

18. PROVISIONS TECHNIQUES SINISTRES

(a) Provisions techniques sinistres	2008	2007
	\$EU	\$EU
Provisions techniques sinistres au 1er janvier	73 112	-
Sinistres payés	(8 547)	-
Provisions pour sinistres en suspens	-	22 241
Provisions pour sinistres survenus mais non déclarés (SSND)	-	50 871
Libération de provisions pour sinistres en suspens	(13 784)	-
Provisions techniques sinistres au 31 décembre	50 871	73 112

(b) Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres	2008	2007
	\$EU	\$EU
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres au 1er janvier	73 112	-
Recouvrement de réassurance	(8 4 57)	-
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres	-	73 112
Quote-part du réassureur de la libération des provisions techniques sinistres	(13 784)	-
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres au 31 décembre	50 871	73 112

19. QUOTE-PART DU RÉASSUREUR DES PRIMES NON ACQUISES

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Quote-part du réassureur des primes non acquises au 1er janvier	317 597	117 156
Primes cédées au courant de l'exercice	899 631	539 330
Variation de provisions pour primes non acquises	(676 481)	(338 889)
Quote-part du réassureur des primes non acquises au 31 décembre	540 747	317 597

20. COMMISSIONS NON ACQUISES

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	30 279	4 883
Frais d'acquisition annuels découlant des polices émises au courant de l'année	899 631	539 330
Variation des commissions non acquises	(67 113)	(26 792)
Commissions non acquises au 31 décembre	22 010	30 279

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

21. BIENS ET ÉQUIPEMENTS

Au 31 décembre 2007	Véhicules à moteur	Ordinateurs Et matériel de bureau	Meubles Et garnitures	Total
Coût	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2007	72 091	195 760	415 962	683 813
Acquisitions	-	45 301	1 974	47 275
Aliénations	-	(3 092)	-	(3 092)
Au 31 décembre 2007	72 091	237 969	417 936	727 996
Amortissement				
Au 1er janvier 2007	72 091	156 669	412 130	640 890
Charges pour l'année	-	23 531	2 708	26 239
Cession d'actifs	-	(1 009)	-	(1 009)
Au 31 décembre 2007	72 091	179 191	414 838	666 120
Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	-	58 778	3 098	61 876

Au 31 décembre 2007	Véhicules à moteur	Ordinateurs Et matériel de bureau	Meubles Et garnitures	Total
Coût	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Au 1er janvier 2008	72 091	237 969	417 936	727 996
Acquisitions	49 489	80 925	4 158	134 572
Aliénations	(38 392)	(40 267)	(6 804)	(85 463)
Au 31 décembre 2008	83 188	278 627	415 290	777 105
Amortissement				
Au 1er janvier 2008	72 091	179 191	414 838	666 120
Charges pour l'année	7 931	44 755	1 208	53 894
Cession d'actifs	(38 391)	(40 428)	(6 031)	(84 850)
Au 31 décembre 2008	41 631	183 518	410 015	635 164
Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	41 557	95 109	5 275	141 941

Des biens et des équipements acquis à un coût de 565 644 \$EU (2007 – 621 969 \$EU) étaient entièrement amortis au 31 décembre 2008.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

22. ACTIFS INCORPORELS

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Coût		
Au 1er janvier	62 092	55 619
Acquisitions	19 547	6 473
Ajustements	(1 277)	-
Au 31 décembre	80 362	62 092
Amortissement		
Au 1er janvier	45 799	36 362
Charges pour l'année	10 326	9 437
Ajustements	1 705	-
Au 31 décembre	57 830.	45 799
Valeur comptable nette		
au 31 décembre	22 532	16 293

Les actifs incorporels représentent le coût des logiciels informatiques achetés. Du software acquis à un coût de 36 957 \$EU (2007 – 31 559 \$EU) était entièrement amorti au 31 décembre 2008.

23. AUTRES MONTANTS ET CHARGES À PAYER

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Charges à payer	162 647	281 547
Pension du personnel à payer	114 119	45 999
Comptes non fournisseurs clients à payer	3 538	35 839
Commissions d'engagement et de gestion de l'IDA	18 233	10 789
Comptes du personnel	12 979	12 979
Total	311 516	387 153

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

24. PRIMES NON ACQUISES

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Primes non acquises au 1er janvier	659 676	146 857
Primes brutes générées au courant de l'année	1 917 125	1 065 473
Variation de provisions pour primes non acquises	(1 558 152)	(552 654)
Primes non acquises au 31 décembre	1 018 649	659 676

25. COMMISSIONS DE CESSION NON ACQUISES

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Commissions non acquises au 1er janvier	72 318	29 289
Revenu des commissions généré au cours de l'exercice	121 881	114 990
Variation de provisions pour commissions non acquises	(137 143)	(71 961)
Commissions non acquises au 31 décembre	57 056	72 318

26. SUBVENTION NON ACQUISE

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Subvention non acquise au 1er janvier	-	-
Fonds reçus	86 360	-
Dépenses encourues	16 060	-
Subvention non acquise au 31 décembre	70 300	-

La subvention non acquise a trait aux fonds reçus du Fonds européen de développement pour financer les opérations du bureau de souscription en Zambie. Le montant est décaissé en tranches de 80 %, 10 % et 10 % du budget prévu pour chaque période de 12 mois, sur une période de 2 ans. Ces montants sont constatés lorsqu'est encourue chaque dépense autorisée sous la subvention.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

27. AID – CRÉDIT DE DÉVELOPPEMENT

	2008	2007
	\$EU	\$EU
Au 1er janvier	5 642 058	5 310 422
Décaissements	2 224 202	-
Remboursements dus (voir note 17)	-	331 636
Au 31 décembre	7 866 260	5 642 058

Dans le cadre de l'Accord de crédit de développement (ACD) conclu entre l'IDA et l'ACA le 8 juin 2001, de l'Accord amendant l'Accord de crédit de développement daté du 19 juillet 2005 et de l'Accord portant amendement de l'Accord de crédit de développement daté du 23 mars 2007, l'AID a accordé à l'Agence un crédit de développement s'élevant à 7 200 000 DTS (environ 10 000 000 \$EU) pour financer les dépenses d'exploitation de l'ACA. Ce montant comprend : (a) un crédit initial de 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU), et (b) un crédit supplémentaire de 3 300 000 DTS (soit près de 5 000 000 \$EU). De ces montants, 5 521 113 DTS (7 866 260 \$EU) avaient été décaissés au 31 décembre 2008. En 2007, 3 900 000 DTS (5 310 422 \$EU) avaient été décaissés, et une demande de décaissement de 212 268 DTS (331 636 \$EU) avait été soumise à l'AID et la somme constatée comme montant à recevoir dans la rubrique autres montants à recevoir et paiements anticipés. Voir note 17.

Le montant principal est remboursable en tranches semestrielles sur une période de 25 ans, avec effet pour : (a) le crédit initial, du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 ; et pour (b) le crédit supplémentaire, du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040.

Aux termes de l'ACD et des amendements y relatifs, l'Agence doit payer à l'AID de temps à autre une commission de non-utilisation sur le principal du crédit non utilisé à un taux ne

dépassant pas 1/2 % par an. Le taux du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008 était de 0,10 %, et de 0 % du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2008. L'ACA doit également payer à l'AID en tant que de besoin des frais de gestion à un taux de 3/4 % par an sur le principal de l'encours du crédit décaissé.

Aussi bien la commission de non-utilisation que les frais de gestion sont payables à l'AID semestriellement le 15 mars et le 15 septembre de chaque année.

28. CAPITAL SOCIAL

Capital social autorisé :

Conformément aux dispositions du Traité portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique, l'Agence dispose d'un capital social variable basé sur un capital initial de 1 000 000 000 \$EU, divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 \$EU chacune, auxquelles les membres peuvent souscrire.

Chaque action entièrement libérée détenue par un membre vaut une voix à n'importe quelle assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Toutes les décisions d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire quelconque sont prises par majorité simple des représentants des membres présents et votants, exceptés pour des cas expressément prévus par le Traité de l'ACA.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

28. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

La situation du capital social émis et entièrement libéré au 31 décembre 2008 se présente comme suit.

Capital social émis et libéré :

Membre	2008	2008	2007	2007
	Nombre d'actions	Capital versé US\$	Nombre d'actions	Capital versé US\$
Burundi	96	9 600 000	96	9 600 000
Kenya	174	17 400 000	174	17 400 000
Madagascar	1	100 000	1	100 000
Malawi	107	10 700 000	1	100 000
Ouganda	143	14 300 000	1	100 000
RDC	71	7 100 000	1	100 000
Rwanda	55	5 500 000	1	100 000
Tanzanie	105	10 500 000	105	10 500 000
Zambie	104	10 400 000	76	7 600 000
	856	85 600 000	456	45 600 000
COMESA	1	100 000	1	100 000
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)	1	100 000	1	100 000
Banque de la ZEP	1	100 000	1	100 000
ZEP-Re (Compagnie de réassurance de la ZEP)	1	100 000	1	100 000
	4	400 000	4	400 000
Total	860	86 000 000	460	46 000 000

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

28. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Compte primes d'émission

Conformément au Traité de l'ACA, les actions allouées aux États membres africains sont émises par tranches d'actions entières, la valeur au pair totale de ces actions comprenant chacune de ces tranches. Le Burundi, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, ayant reçu une allocation d'actions dans ce cadre, ont un solde de fonds mais qui est insuffisant pour payer la valeur au pair d'une action entière ; ce solde est indiqué comme

prime d'émission dans le bilan. Lors de chaque décaissement futur, ces montants gardés dans le compte primes d'émission seront ajoutés au montant du (des) décaissement(s) ultérieur(s) afin d'établir le nombre et le montant de chaque tranche d'actions entièrement libérées à émettre ; tout solde excédentaire sera reporté dans le compte primes d'émission. Le solde du compte primes d'émission au 31 décembre 2008 se présente comme suit:

Member State	Capital versé	Valeur nominale	Prime	Capital versé	Valeur nominale	Prime
	2008	des actions	d'émission	2007	des actions	d'émission
	\$EU	allouées	2008	\$EU	allouées	2007
		2008	\$EU		2007	\$EU
		\$EU			\$EU	
Burundi	9 683 456	9 600 000	83 456	9 683 456	9 600 000	83 456
Kenya	17 473 090	17 400 000	73 090	17 473 090	17 400 000	73 090
Madagascar	100 000	100 000	-	100 000	100 000	-
Malawi	10 792 384	10 700 000	92 384	100 000	100 000	-
Ouganda	14 332 452	14 300 000	32 452	100 000	100 000	-
RDC	7 136 530	7 100 000	36 530	100 000	100 000	-
Rwanda	5 537 686	5 500 000	37 686	100 000	100 000	-
Tanzanie	10 503 216	10 500 000	3 216	10 503 216	10 500 000	3 216
Zambie	10 482 248	10 400 000	82 248	7 600 000	7 600 000	-
Total	86 041 062	85 600 000	441 062	44 859 762	44 700 000	159 762

29. RÉSERVE GÉNÉRALE

La réserve générale de 250 000 \$EU (2007 - 250 000 \$EU) est une allocation des bénéfices réinvestis qui a été mise en place pour couvrir des dépenses éventuelles liées à des sinistres futurs.

30. CAPITAL DE SOUSCRIPTION

Le capital de souscription de l'Agence a été constitué par le biais d'une structure de garanties dans laquelle les États membres africains ont emprunté des fonds en DTS auprès de l'Association internationale de développement (crédits AID).

Cette structure de garanties était administrée à travers les Accords de crédit de développement (ACD) signés entre l'AID et les divers États membres africains, et les Accords de participation conclus entre l'Agence et chacun desdits États. Le crédit éligible total de l'AID s'élevait à 94 093 500 DTS (\$EU). De ce montant, un total de 38 023 417 DTS (51 244 463 \$EU) avait été décaissé au profit des Comptes fiduciaires de garantie (gérés par l'Agence) avant que l'Accord de crédit de développement amendé de chaque État membre africain ne soit déclaré en vigueur par l'AID.

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

30. CAPITAL DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Dans le cadre de la restructuration juridico-financière de l'Agence, les capitaux de souscription existants doivent être convertis en capital social, et tous les décaissements futurs dans le cadre des Accords de crédit de développement amendés entre l'AID et chaque État membre africain seront utilisés pour souscrire aux capitaux propres de l'ACA. La restructuration financière est effectuée en phases par le décaissement du crédit de l'AID à chaque État membre africain en 3 tranches (qui sont toutes, y compris la tranche actuelle, converties en capital social). Voir notes 14 et 28.

Au 31 décembre 2007, les ACD amendés pour le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie avaient été déclarés en vigueur par l'AID. Les montants nécessaires pour porter la somme globale des fonds retirés à 64 % du total des crédits avaient été déjà décaissés et convertis en capital social. Le solde de la capacité de souscription à la fin de l'exercice représente donc les fonds décaissés pour Madagascar, dont l'Accord de crédit de développement amendé n'a pas encore été déclaré en vigueur par l'AID.

La situation de la capacité de souscription au 31 décembre 2007 se présente comme suit.

Capital de souscription 2007

Pays	Capacité de souscription au 1er janvier \$EU	Montant additionnel décaissé pour porter le décaissement total à 64 % du crédit \$EU	Montants convertis en capital actions \$EU	Montants convertis en prime d'émission \$EU	Capacité de souscription au 31 décembre \$EU
Burundi	9 583 456	-	(9 500 000)	(83 456)	-
Kenya	12 500 000	4 873 090	(17 300 000)	(73 090)	-
Madagascar	900 000	-	-	-	900 000
Malawi	3 750 000	-	-	-	3 750 000
Ouganda	5 000 000	-	-	-	5 000 000
RDC	2 636 007	-	-	-	2 636 007
Rwanda	1 875 000	-	-	-	1 875 000
Tanzanie	7 500 000	2 903 216	(10 400 000)	(3 216)	-
Zambie	7 500 000	-	(7 500 000)	-	-
Total	51 244 463	7 776 306	(44 700 000)	(159 762)	14 161 007

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

30. CAPITAL DE SOUSCRIPTION (SUITE)

La situation de la capacité de souscription au 31 décembre 2008 se présente comme suit.

Capital de souscription 2008

Pays	Capacité de souscription au 1er janvier \$EU	Montant additionnel décaissé pour porter le décaissement total à 64 % du crédit \$EU	Montants convertis en capital actions \$EU	Montants convertis en prime d'émission \$EU	Capacité de souscription au 31 décembre \$EU
Burundi	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-
Madagascar	900 000	-	-	-	900 000
Malawi	3 750 000	6 942 384	(10 600 000)	(92 384)	-
Ouganda	5 000 000	9 232 452	(14 200 000)	(32 452)	-
RDC	2 636 007	4 400 523	(7 000 000)	(36 530)	-
Rwanda	1 875 000	3 562 686	(5 400 000)	(37 686)	-
Tanzanie	-	-	-	-	-
Zambie	-	2 882 248	(2 800 000)	(82 248)	-
Total	14 161 007	27 020 293	(40 000 000)	(281 300)	900 000

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

31. NOTES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2008 \$EU	2007 \$EU
(a) Ressources nettes provenant (utilisées pour) des activités des opérations		
Résultat net	265 358	126 276
Ajustement pour rapprocher le résultat net (perte) et les fonds utilisés dans les opérations :		
Amortissement (note 21)	53 894	26 239
Frais d'amortissement (note 22)	10 326	9 437
Perte/ (produit) sur aliénation d'équipements	(12 862)	601
Variations en :		
Quote-part du réassureur des primes non acquises (note 19)	(223 150)	(200 441)
Montants à recevoir de l'assurance (note 15)	(319 813)	(335 683)
Montants à recevoir de la réassurance (note 16)	9 505	(30 495)
Quote-part du réassureur des provisions techniques sinistres (note 18)	22 241	(73 112)
Commissions non acquises (note 20)	8 269	(25 396)
Autres créances et paiements anticipés (note 17)	247 404	(435 866)
Provisions techniques sinistres (note 18)	(22 241)	73 112
Primes non acquises (note 24)	358 973	512 819
Commissions de cession non acquises (note 25)	(15 262)	43 029
Subvention non acquise (note 26)	70 300	-
Montants d'assurance à payer (note 15)	(53 563)	(126 160)
Montants de réassurance à payer (note 16)	140 970	162 359
Autres montants et charges à payer (note 23)	(75 637)	146 383
Ressources nettes utilisées pour les activités des opérations	464 712	(126 898)
(b) Analyse des espèces et valeurs assimilables au 31 décembre		
	2008 \$EU	2007 \$EU
Balance de caisse et solde en banque	4 199 895	2 030 306
Comptes bancaires de l'ACA*	79 839 897	7 776 306
Comptes fiduciaires de garantie**	5 682 828	37 083 456
	89 722 620	46 890 068

ANNOTATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

31. NOTES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

*Concerne des montants de crédits qui ont été décaissés au profit des capitaux propres de l'Agence après que l'AID ait déclaré en vigueur les ACD amendés pour chaque État membre africain pertinent. Voir notes 14, 28 et 30. Les comptes sont tenus et présentés séparément des autres comptes bancaires de l'Agence afin de refléter le progrès de la restructuration juridico-financière, et ils ne seront plus présentés à part une fois que cette restructuration est achevée, aussitôt que l'ACD amendé de Madagascar est déclaré en vigueur par l'AID.

** Il s'agit de fonds décaissés pour le Burundi et

la Tanzanie qui ont été échangés contre des actions ordinaires de l'Agence mais sont encore retenus comme nantissement en espèces pour deux polices émises dans le cadre de la structure financière antérieure. Ces fonds seront libérés et transférés dans les comptes bancaires de l'ACA à l'expiration des polices ou si un accord est conclu auparavant avec les assurés pour renoncer au nantissement en espèces. (2007: Concerne les fonds du Burundi, du Kenya, de la Tanzanie et de la Zambie qui ont été échangés contre des actions ordinaires de l'Agence mais n'avaient pas encore été transférés dans les Comptes bancaires de l'ACA).

32. TRANSACTIONS AVEC DES APPARENTÉS

L'Agence a effectué les transactions suivantes avec des apparentés :	2008 \$EU	2007 \$EU
(i) Rémunération de la Direction exécutive	723 607	666 228
(ii) Rémunération des Administrateurs		
Frais des services rendus par les Administrateurs	30 000	25 500

33. ENGAGEMENTS DE FONDS

	2008 \$EU	2007 \$EU
Approuvés et contractés	-	21 351
Approuvés mais non contractés	-	7 270
	-	28 621

34. PASSIF ÉVENTUEL

L'annonce légale n° 89 émise en date du 4 juin 2001 par le gouvernement du Kenya au sujet de l'ACA, déclare que les salaires, émoluments, indemnités et pensions du personnel en rapport avec son service à l'Agence sont exempts d'imposition. Selon l'interprétation

de l'ACA de cette annonce, l'exemption s'étend au personnel kenyan de l'Agence. En attendant la confirmation par les autorités compétentes du Kenya de l'interprétation de l'ACA, aucune provision pour l'impôt sur les revenus n'a été effectuée dans ces états financiers.

PAYS ET ORGANISATIONS MEMBRES

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États africains qui sont ou peuvent être membre de l'Union africaine.

États membres africains

- Burundi
- Djibouti*
- Érythrée*
- Kenya
- Liberia **
- Madagascar
- Malawi
- Ouganda
- République démocratique du Congo
- Rwanda
- Soudan*
- Tanzanie
- Zambie

Catégorie des Membres des Communautés économiques régionales

- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
- La Banque de l'Afrique orientale et australe pour le commerce et le développement (Banque de la ZEP)
- La ZEP-RE (PTA Reinsurance Company)

Membre de la catégorie des entreprises privées :

- Groupe Atradius

* Signataires du Traité de l'ACA attendant la ratification et la mise au point de la procédure d'adhésion.

** Admis comme membre sous réserve de la réalisation des autres conditions d'adhésion, y compris la signature et la ratification du Traité de l'ACA.

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill
Adresse postale : P.O. Box 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya

Téléphone : +254 (0)20 272 6999 / 271 9727
Télécopie : +254 (0)20 271 9701
Portable : +254 0722 205 007, 0733 625 511

Courriel : ati-und@ati-aca.org
Site Internet : www.ati-aca.org